

Plan d'action national

pour la promotion
des droits des
personnes LGBTIQ+



AGIR POUR L'ÉGALITÉ

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

MISE EN ŒUVRE

Sommaire

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES DROITS	04
La coordination des politiques LGBTIQ+	06
Trois plans d'action nationaux coordonnés au MEGA	10
Le premier PAN LGBTI	12
La méthodologie du PAN LGBTIQ+	13
Concertation ciblée – Colloque national pour le PAN LGBTIQ+	10
Les lignes directrices	12
La gouvernance	13
QUELQUES CHIFFRES CLÉ	18
MISE EN OEUVRE	22
Chapitre 1 : L'éducation	19
Chapitre 2 : L'emploi, le travail et l'entrepreneuriat	25
Chapitre 3 : La santé	30
Chapitre 4 : Les familles arc-en-ciel	34
Chapitre 5 : L'accueil	38
Chapitre 6 : La lutte contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine	42
Chapitre 7 : Les personnes trans et non-binaires	48
Chapitre 8 : Les personnes intersexes	52
Chapitre 9 : Le niveau local	56
Chapitre 10 : La culture	60
Chapitre 11 : Les sports	63
Chapitre 12 : L'engagement citoyen	66
Chapitre 13 : La recherche	70
Chapitre 14 : La politique étrangère et européenne	73
Chapitre 15 : La communication	77
En résumé	81
Liste des abréviations	74
Parties prenantes	74
Définitions	72

En route pour l'égalité des droits des personnes LGBTIQ+

L'égalité est un droit fondamental inscrit dans notre Constitution et dans les traités de l'Union européenne. Ce principe s'applique à l'ensemble des citoyen·nes, sans distinction de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou d'une variation des caractéristiques sexuées.

Avec le premier PAN LGBTI de 2018, des avancées importantes ont pu être réalisées pour améliorer la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer et autres (LGBTIQ+). Toutefois, le Luxembourg n'a pas été épargné du backlash constaté dans d'autres pays en Europe et dans le monde entier. Aujourd'hui, il s'avère donc plus important que jamais de continuer nos efforts pour lutter contre toute forme de discriminations, de crimes de haine ou de discours de haine.

Avec ce nouveau plan d'action national, le gouvernement réitère son engagement pour le respect et la non-discrimination des personnes LGBTIQ+. Le plan comprend 81 mesures et 147 actions réparties sur quinze chapitres thématiques. L'envergure ambitieuse ne se traduit pas seulement par le nombre remarquable d'actions, mais se montre aussi à travers sa volonté d'agir de manière transversale dans toutes les sphères de la vie. En effet, le droit à l'égalité ne s'arrête pas devant l'éducation, l'emploi, les services de santé, les loisirs ou encore la politique familiale. La mise en œuvre du plan est ainsi une responsabilité partagée du gouvernement.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action national et qui nous aideront à le mettre en œuvre, et notamment les ministères partenaires et les administrations publiques, les communes, les institutions nationales des droits humains, les services d'aide du secteur conventionné, les associations et groupes représentant les intérêts des personnes LGBTQ+ et les organismes de recherche. Ensemble, nous continuerons notre chemin vers une égalité des droits des personnes LGBTQ+.

Yuriko Backes,

Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité



La coordination des politiques LGBTIQ+

Le Gouvernement luxembourgeois avait adopté en juillet 2018 le premier Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (PAN LGBTI). Cette initiative avait permis de mettre à l'agenda national - pour la toute première fois - l'égalité des personnes LGBTI et la lutte contre les discriminations à leur encontre.

À la suite de la formation du gouvernement en novembre 2023, la coordination des politiques d'égalité pour les personnes LGBTIQ+ est assurée par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. Aussi, le programme de coalition 2023-2028 prévoit une adaptation du plan d'action national. Le gouvernement réitère ainsi son engagement pour le respect et la non-discrimination des personnes LGBTIQ+. La mise en œuvre du PAN est une responsabilité commune du gouvernement.

L'égalité et la non-discrimination sont des valeurs fondamentales de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Le Luxembourg est membre des différents groupes d'expert:s LGBTIQ+ auprès de ces institutions, tel que le sous-groupe d'experts LGBTIQ du High Level Group on Non-Discrimination, Equality and Diversity auprès de la Commission européenne, le Comité d'experts ADI-SOGIESC et le European LGBTI Focal Points Network (EFPN) auprès du Conseil de l'Europe. Le PAN prend en compte leurs recommandations en la matière. Il est ainsi p.ex. en ligne avec la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025¹ et les lignes de conduite pour les stratégies et plans d'action pour promouvoir l'égalité LGBTIQ.²

Depuis la mise en place du premier plan d'action national, le contexte socio-politique a considérablement changé.

¹ LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025 - European Commission

² https://commission.europa.eu/document/download/c442d610-c462-4aaf-b341-8f5a3cde5830_en?filename=guidelines_for_strategies_and_action_plans_to_enhance_lgbtiq_equality_2022final16_05.pdf

Du côté positif, les nombreuses actions réalisées dans le cadre du premier PAN LGBTI ont permis d'améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ sur certains plans. Des exemples de bonnes pratiques réalisées pendant la période 2018-2025 seront citées dans la troisième partie du présent PAN. En outre, le paysage de la société civile s'est largement développé ces dernières années. De nouvelles associations, groupes et mouvements se sont créés, dont plusieurs initiatives dans le domaine de la recherche. Et finalement, les services de soutien et les projets en la matière couvrent entretemps l'ensemble des personnes LGBTIQ+ alors qu'ils visaient en 2018 uniquement les personnes LGBTI.

Ces progrès ont pourtant amené un revers de médaille. Il est démontré qu'une amélioration du respect des droits fondamentaux de certains groupes sociaux amène souvent des réactions négatives. Le « backlash » constaté dans d'autres pays est entretemps aussi devenu une réalité au Luxembourg.

Ainsi, deux offenses publiques contre les thématiques LGBTIQ+ ont eu lieu en juillet 2023 et en juillet 2024. Dans le premier cas, une séance de lecture par l'artiste queer Tatta Tom a déclenché des réactions de haine, notamment sur les réseaux sociaux. Dans le second cas, la pétition publique n°3198 demandant d'exclusion des thématiques LGBTIQ+ de l'éducation des mineurs a rassemblé un nombre record de signatures et a été accompagnée de discours de haine sur les réseaux sociaux et les sites en ligne des médias luxembourgeois. Une augmentation des discriminations et des crimes de haine est également rapportée. La troisième étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur la situation des personnes LGBTIQ+ en Europe donne également des indications sur cette tendance au Luxembourg³. Dans la deuxième partie du PAN, quelques chiffres clés seront présentés.

Le présent PAN vise à garantir l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations, la sécurité, la dignité et l'inclusion des personnes LGBTIQ+ dans toutes les sphères de la vie. Il a l'ambition de promouvoir une société où chaque individu peut vivre librement et pleinement, sans crainte de discrimination ou de violence, et où la diversité est célébrée et respectée.

3 LGBTIQ equality at a crossroads: progress and challenges | European Union Agency for Fundamental Rights

Trois plans d'action nationaux coordonnés au MEGA

L'accord de coalition prévoit la coordination de **trois plans d'action nationaux (PAN)** par le MEGA.



Plan d'action national
**POUR UNE ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES**



Plan d'action national
VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE



Plan d'action national
LGBTIQ+



Le présent plan d'action est donc complémentaire aux deux autres plans d'action qui ont été lancés par le MEGA en 2025.

Le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes vise l'égalité des femmes et des hommes dans toute leur diversité, indépendamment de leur expression de genre, identité de genre, orientation sexuelle, origine ethnique, religion, convictions, handicap ou âge.

Le premier plan d'action national « Violences fondées sur le genre » vise la lutte contre toutes les formes de violence fondées sur le genre (« gender-based violence »).

Le premier PAN LGBTI

Le premier plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI fut publié en **2018**. Il était le résultat de la concertation entre dix ministères et la société civile. Le plan comprenait **36 objectifs** et **93 actions** concrètes qui étaient structurés autour de huit chapitres thématiques :



L'éducation



L'emploi et
le travail



La santé



Les familles



L'accueil et
l'intégration



Les droits
des personnes
transgenres



Les droits
des personnes
intersexes



Les discriminations,
les crimes de haine et
les discours de haine

Une évaluation intermédiaire réalisée par l'Université du Luxembourg en 2022/2023 et publiée en avril 2024 avait démontré qu'une majorité des actions (73%) avaient été réalisées ou étaient en cours de réalisation. Sur base des informations actuelles reçues par les ministères partenaires, le MEGA estime que 83% des actions ont été réalisées ou se trouvent en cours de réalisation et 5% sont encore planifiées. 12% des actions ne sont plus prévues, car elles ne sont plus considérées comme nécessaires ou prioritaires.

Parmi les actions réalisées se trouvent des initiatives législatives, des formations, des campagnes de sensibilisation, des activités éducatives, la création de services et de safe spaces, la rédaction de guides d'information et des interventions politiques. Des exemples de bonnes pratiques réalisées entre 2018 et 2025 seront cités au début de chaque chapitre thématique.

Dans le cadre de l'évaluation, l'Université du Luxembourg avait consulté en 2023 des organisations représentant la société civile qui avaient exprimé les recommandations prioritaires suivantes pour une adaptation du PAN :

- ✘ Prêter une attention particulière aux mesures législatives ;
- ✘ Prendre davantage en compte des populations vulnérables ;
- ✘ Adopter une approche intersectionnelle ;
- ✘ Développer la recherche sur les discriminations LGBTIQ+ ;
- ✘ Lutter activement contre les discours de haine ;
- ✘ Développer la collaboration et la communication autour du PAN.⁴

⁴ Nationaler Aktionsplan PAN LGBTI - Zwischenevaluation - - Egalité des genres et de la Diversité - Luxembourg

La méthodologie du PAN LGBTIQ+

Pour répondre à l'accord de coalition 2023-2028 qui prévoit une adaptation du plan d'action national de 2018, le MEGA a d'abord élaboré une méthodologie et des lignes directrices de travail. Le ministère a ensuite présenté celles-ci pour accord au comité interministériel LGBTIQ+ et au comité LGBTIQ+ élargi. Ces comités avaient été créés auprès du MEGA par un arrêté gouvernemental du 15 avril 2024.⁵ En effet, « Le comité a pour mission le suivi de l'implémentation et l'adaptation du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes, une évaluation régulière de ses objectifs et actions, ainsi que la proposition de nouvelles priorités, objectifs et actions. »

Le présent PAN se base sur l'analyse de l'existant. Il tient compte du premier plan adopté en 2018 et de son bilan intermédiaire, des études récentes en la matière et des recommandations actuelles internationales à l'égard du Luxembourg, comme p.ex. celles de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Il fût décidé de garder la structuration par chapitres thématiques et de compléter les huit chapitres du premier PAN par sept nouveaux chapitres touchant des domaines essentiels dans la lutte contre les discriminations.

⁵ Arrêté du Gouvernement en Conseil du 15 avril 2024 - Legilux

Concertation ciblée – Colloque national pour le PAN LGBTIQ+

Afin de repérer les besoins et demandes actuels auprès des partenaires, un colloque national avait été organisé le 24 mars 2025. Il s'agissait du premier évènement à échelle nationale organisé dans le cadre du PAN LGBTIQ+.

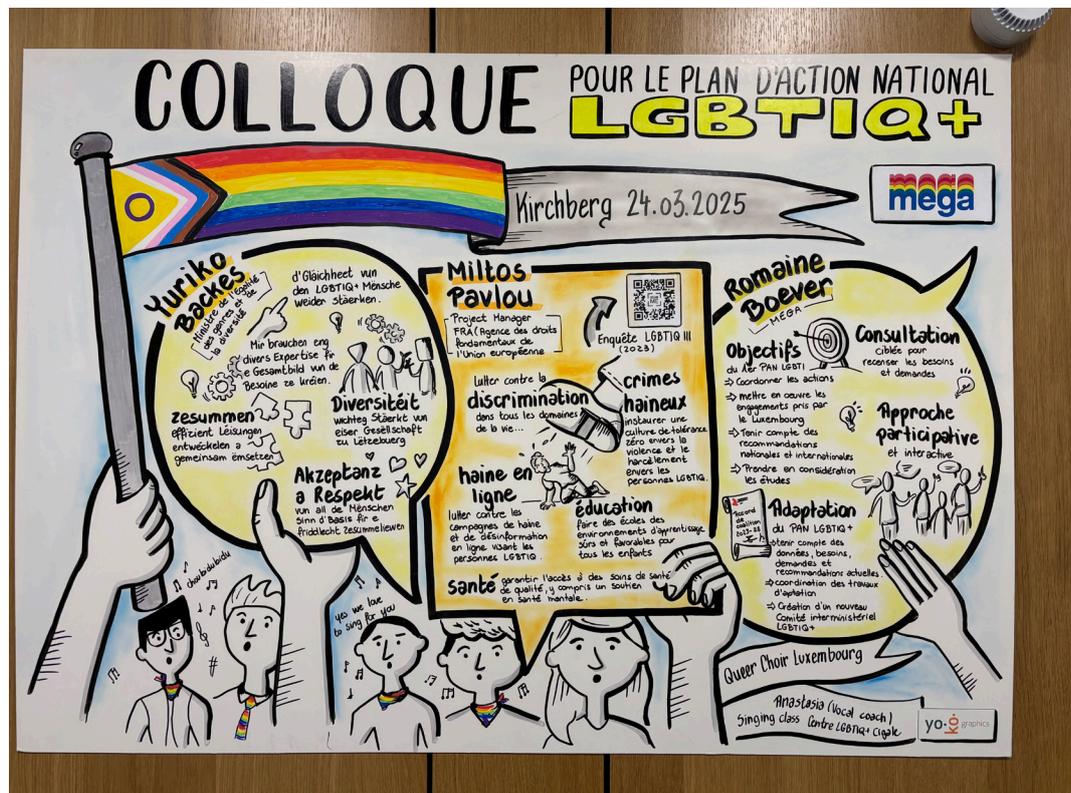
Le but était double, à savoir informer les partenaires sur la situation actuelle au Luxembourg et les inviter à travailler de manière collaborative sur les différents thèmes prévus au prochain PAN LGBTIQ+.

Lors de son mot de bienvenue, la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes a souligné qu'elle s'engage ensemble avec le gouvernement « à faire respecter les droits humains de tous les résidents du Luxembourg. Chacune et chacun doit pouvoir vivre ici en sécurité. Toutes les personnes doivent être respectées dans leur diversité, avec le droit à la santé et à l'intégrité physique et mentale. C'est la raison pour laquelle l'accord gouvernemental prévoit une série de mesures qui seront mises en œuvre au cours de cette législature ».

Miltos Pavlou, expert de la FRA, a présenté les résultats de la troisième étude de la FRA sur la situation des personnes LGBTIQ+ en Europe⁶ et éclairé les défis actuels pour le Luxembourg.

L'enquête de 2023 révèle un paradoxe : bien qu'il y ait eu des développements positifs dans la lutte pour l'égalité, tels qu'une plus grande ouverture sur l'orientation sexuelle et des espaces publics plus sûrs, la discrimination contre les personnes LGBTIQ+ reste élevée. Malgré des années d'efforts de l'UE, des États membres et de la société civile, le harcèlement quotidien, l'intimidation et les crimes haineux persistent. Les campagnes de haine en ligne et la violence dans les espaces publics soulignent les défis continus auxquels les communautés LGBTIQ+ sont confrontées. Ces résultats se reflètent également au Luxembourg, où les politiques mises en place ont eu un impact positif, montrant des signes de progrès, mais où la discrimination reste présente, nécessitant une action continue.

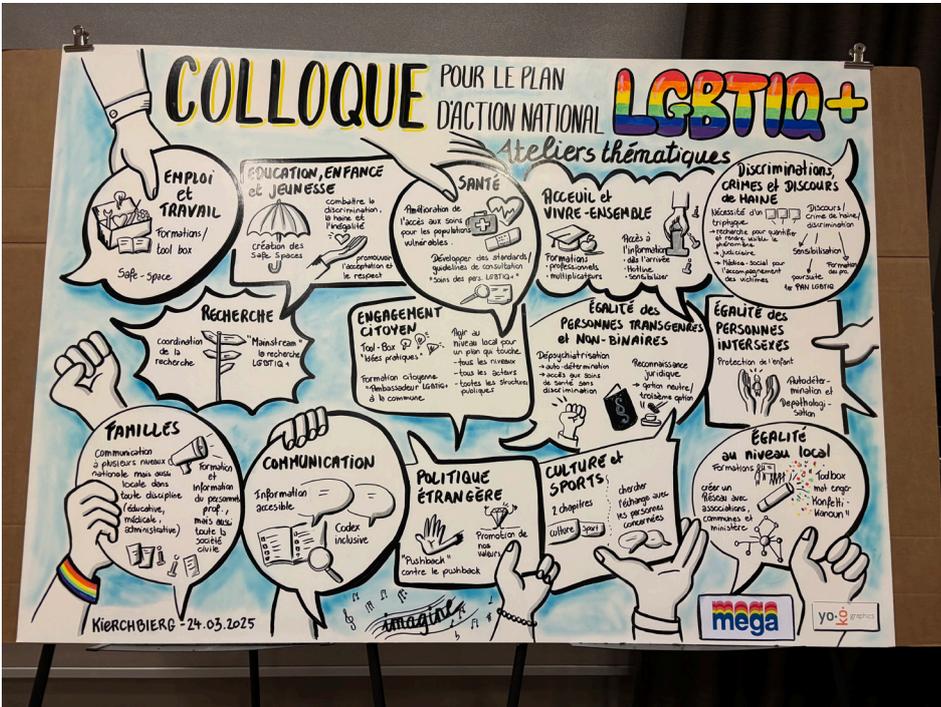
Le MEGA a présenté une rétrospective sur le premier PAN LGBTI, ainsi que les objectifs de l'adaptation du PAN, le processus et les lignes directrices de la méthodologie.



Enregistrement graphique de la première partie du colloque réalisé par yo.ko.graphics

La deuxième partie de la journée était réservée à des ateliers de travail. Les expert-es se sont retrouvés autour de 14 thématiques pour s'échanger sur les besoins de terrain et les pistes de solution.

À la suite des ateliers thématiques, les équipes de modération ont présenté en séance plénière les conclusions les plus importantes de leur travail de réflexion. Certains besoins et recommandations ont été relevés de manière transversale dans les ateliers, tels que des formations pour professionnel-es, une meilleure accessibilité aux informations, le développement d'outils de travail, l'adoption d'une approche non-binaire, l'implication des personnes LGBTIQ+ en tant qu'expert-es par expérience et une meilleure coordination entre les parties prenantes.



Enregistrement graphique de la deuxième partie du colloque réalisé par yo.ko.graphics

120 représentant-es et expert-es des différents domaines avaient participé au colloque. Sur base des rapports et des conclusions retenues dans les ateliers thématiques, le MEGA – en collaboration avec le comité interministériel LGBTIQ+ – a continué les travaux pour adapter le PAN. Des échanges ont été menés sur la faisabilité de la mise en œuvre des mesures proposées, les responsabilités et le planning.

Les lignes directrices

Le présent plan d'action national est guidé par les **lignes directrices** suivantes :



Approche participative



Approche basée sur les données



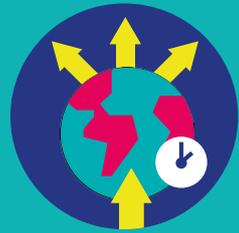
Approche intersectionnelle



Suivi renforcé de la mise en œuvre



Attention particulière aux mesures législatives



Contenu évolutif et résilience

Approche participative



Le présent PAN est le résultat d'une approche participative avec un grand nombre de partenaires ayant l'expertise dans le domaine LGBTIQ+ : les ministères et les administrations publiques, les communes, les institutions nationales des droits humains, les services d'aide du secteur conventionné, les associations et groupes représentant les intérêts des personnes LGBTIQ+ et les organismes de recherche.

Ces partenaires avaient déjà contribué à l'élaboration du premier PAN et avaient été consultés dans le cadre de l'évaluation intermédiaire.

120 représentant-es des différents domaines ont participé au colloque national le 24 mars 2025 et contribué activement aux ateliers thématiques.

Aussi, l'ensemble des ministères sont représentés au sein du comité interministériel LGBTIQ+ tandis que le comité élargi englobe des représentant-es de la société civile.

Approche basée sur les données



Le présent PAN suit une démarche basée sur les données. D'un côté, il a été tenu compte d'études européennes telles que la troisième étude LGBTI de la FRA qui avait été réalisée en juillet et août 2023 entre autres au Luxembourg. De l'autre côté, plusieurs initiatives de recherche ont récemment été mises en place par la société civile luxembourgeoise. On peut citer ici p.ex. le « Luxembourg Institute for LGBTIQ+ Inclusion (LILI)⁷ » du Centre LGBTIQ+ Cigale et les travaux de recherche de l'association LEQGF, dont notamment le « Luxembourg LGBTIQ+ Panel⁸ ».

Un chapitre spécifique du présent PAN est dédié à la recherche pour souligner la volonté du gouvernement pour mettre en place un système de collecte de données en la matière. Dans ce contexte, une action concrète est prévue dans l'accord de coalition 2023-2028, à savoir d'analyser la faisabilité d'intégrer les personnes non-binaires au niveau de l'Observatoire de l'Égalité des genres.

⁷ LILI – Luxembourg Institute for LGBTIQ+ Inclusion

⁸ Luxembourg LGBT Panel | Queer Research Luxembourg

Approche intersectionnelle



Le présent PAN valorise une approche intersectionnelle reconnaissant que différentes formes de discriminations ou d'oppressions — comme l'homophobie, la transphobie, le sexisme, le racisme, le classisme ou le validisme — s'entrecroisent et se renforcent mutuellement.

L'approche intersectionnelle sert à :

- ✕ éviter les généralisations (p. ex. : « toutes les personnes LGBTQ+ vivent les mêmes discriminations ») ;
- ✕ mieux adapter et cibler les politiques et actions en tenant compte des vulnérabilités renforcées ;
- ✕ donner plus de visibilité aux groupes souvent oubliés dans les mouvements militants classiques.

Le présent PAN tient compte dans ses analyses et actions des inégalités superposées de personnes présentant plusieurs facteurs d'inégalités sociales et de motifs de discrimination.

Suivi renforcé de la mise en œuvre



Un suivi renforcé de la mise en œuvre du PAN est prévu à plusieurs niveaux.

D'abord, les responsabilités pour les différentes actions ont été définies et toutes les actions ont été assorties d'indicateurs d'évaluation et d'un calendrier pour la mise en œuvre. Ensuite, le comité interministériel LGBTQ+ présidé par le MEGA et regroupant l'ensemble des ministères fera régulièrement le suivi de la mise en œuvre des actions. Finalement, une évaluation externe sera réalisée après trois ans dès l'adoption du PAN par le gouvernement.

Attention particulière aux mesures législatives



L'un des objectifs du PAN est de faire évoluer les modalités législatives dans les domaines dans lesquelles les besoins des personnes LGBTIQ+ le nécessitent. La mise en œuvre du premier PAN a montré que toute initiative législative aboutie revient à un réel exploit.

Ceci est confirmé par la société civile internationale. ILGA Europe, une organisation regroupant plus de 700 associations dans 54 pays en Europe et en Asie centrale, évalue tous les ans la situation législative et politique en matière d'égalité des personnes dans les 54 pays concernés. Le Luxembourg avait occupé la troisième place entre 2019 et 2021, puis a perdu progressivement du terrain pour se retrouver en dixième place en 2025. La raison principale en est que peu d'avancées législatives ont amélioré les droits des personnes LGBTIQ+.

Il est donc essentiel que le comité interministériel LGBTIQ+ veillera particulièrement à suivre les mesures législatives prévues au PAN.

Contenu évolutif



Le PAN est un document ouvert et évolutif dans le temps. Il pourra être adapté en fonction de nouveaux besoins, de la nécessité de répondre à certains développements (tels qu'une augmentation des discours de haine ou de la violence sous toutes ses formes à l'égard des personnes LGBTIQ+), des retours des partenaires ou en fonction de l'avancement d'une mesure ou action.

Le PAN est :

- ✘ **Modulable** : des mesures et actions peuvent être ajoutées, modifiées ou supprimées.
- ✘ **Itératif** : il est révisé régulièrement à mesure que sa mise en œuvre avance.

La gouvernance

Les travaux de préparation, de concertation et d'élaboration du présent plan d'action ont été coordonnés par le MEGA.

Un grand nombre de ministères ont contribué au PAN en proposant des mesures et actions relevant de leur ressort et ils sont responsables de l'implémentation des actions relevant de leur champ de compétences.

Le MEGA – en collaboration avec le comité interministériel LGBTQ+ qu'il préside - coordonnera le suivi du PAN en analysant régulièrement son état d'implémentation. Le comité interministériel LGBTQ+ regroupe à cet effet des représentant-es de tous les ministères et a comme mission de rédiger chaque année un rapport sur ses travaux avec, le cas échéant, des recommandations concrètes au gouvernement.

Le MEGA a également mis en place un comité interministériel LGBTQ+ élargi qui inclut des membres de la société civile et des institutions des droits humains. Le comité élargi dispose d'un droit de regard sur l'implémentation du PAN, peut en échanger lors des réunions régulières et communiquer ses préoccupations.



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES DROITS

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

MISE EN ŒUVRE

Quelques chiffres clés

La FRA a effectué en 2023 une troisième étude à grande échelle sur les discriminations vécues par les personnes LGBTIQ+ en Europe. On doit constater que les discriminations, discours et crimes de haine restent d'actualité dans la vie quotidienne des personnes LGBTIQ+.

Ainsi, les réponses données par les participant-es vivant au Luxembourg ont révélé que :



48%

évitent souvent ou toujours de tenir la main de leur partenaire du même sexe

MOYENNE EU 27 = 53%



25%

évitent souvent ou toujours certains endroits par peur d'être agressées

MOYENNE EU 27 = 29%



16%

se sentaient **discriminées sur leur lieu de travail** au cours de l'année précédant l'enquête

MOYENNE EU 27 = 18%

50%

ont indiqué qu'elles ont été **harcelées** au cours de l'année précédant d'étude

MOYENNE EU 27 = 54%



5%

se sont adressées à la police pour signaler l'**attaque physique ou sexuelle** la plus récente

MOYENNE EU 27 = 11%

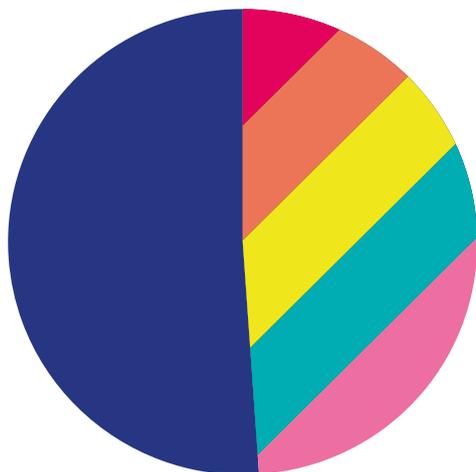


34%

ont vécu des **commentaires ou comportements négatifs** à l'école en raison de leur **identité LGBTI**

MOYENNE EU 27 = 34%

L'enquête montre aussi que parmi les répondant-es vivant au Luxembourg :

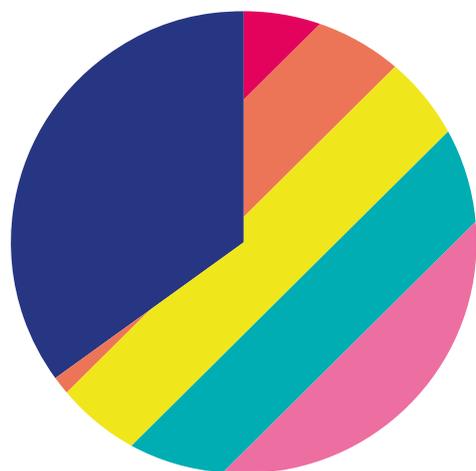


moyenne EU 27 = 46%

49%

DES ÉLÈVES DE 18-24 ANS

indiquent qu'à l'école, il y avait souvent ou toujours **une personne qui a soutenu, défendu ou protégé leurs droits** en tant que personne **LGBTI**



moyenne EU 27 = 26%

65%

DES PERSONNES

sont d'avis que leur **gouvernement combat de manière efficace les discriminations et l'intolérance envers les personnes LGBTI**



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

MISE EN ŒUVRE

Chapitre 1 : L'éducation



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Diplôme établi au prénom modifié officiellement - Infrastructures inclusives.

Chaque élève trans a le droit d'être appelé par le prénom et le pronom correspondant à son identité de genre, même sans changement officiel à l'état civil. Un diplôme peut aussi être établi au nouveau prénom après modification officielle.

Il a été décidé que tout nouveau bâtiment scolaire doit être équipé de sanitaires et de vestiaires inclusifs. De plus, les établissements existants sont appelés à adapter progressivement leurs infrastructures, en fonction des ressources disponibles.

Ces démarches visent à garantir un environnement respectueux, sûr et accessible pour tou-ttes les élèves, quelles que soient leur identité de genre ou leur expression de genre.

Intégrer les thématiques LGBTIQ+ dans l'éducation est essentielle pour répondre à différentes préoccupations, notamment pour éduquer à la diversité, promouvoir le respect, l'inclusion et les droits humains, soutenir le bien-être des jeunes, prévenir le harcèlement scolaire et d'autres formes de violence, former des citoyen-nes responsables, réduire les inégalités d'accès à la réussite scolaire et répondre à des obligations légales et éthiques.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Veiller au bien-être général des enfants et des jeunes en recensant les besoins liés à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuées dans toutes les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil ;
- 2 Mettre en place des actions au sein des structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil pour promouvoir le bien-être, instaurer un climat positif et prévenir la violence, en sensibilisant et informant le personnel des secteurs formel et non-formel ;
- 3 Mettre en place des actions pour favoriser la pensée critique, le discours de respect, la non-discrimination, l'égalité et l'unité dans toutes les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil ;
- 4 Sensibiliser les parents et leur donner des ressources et outils pour acquérir de nouvelles connaissances afin de soutenir et d'accompagner leurs enfants dans leur développement ;
- 5 Promouvoir une éducation plus inclusive en déconstruisant les stéréotypes et en encourageant l'usage d'un langage inclusif dans les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil, afin d'assurer un environnement sûr et bienveillant ;
- 6 Adapter régulièrement tous les catalogues de formation en fonction des besoins du personnel des secteurs formel et non-formel ;
- 7 Renforcer l'éducation à la diversité et à l'inclusion des personnes LGBTIQ+ à travers le sport scolaire ;
- 8 Renforcer l'éducation à la prévention des violences, en particulier celles fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle.

N°	Mesure	Actions
1	Veiller au bien-être général des enfants et des jeunes en recensant les besoins liés à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuées dans toutes les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil.	Mise en place d'un logiciel de gestion au sein du département éducatif et psycho-social des lycées. Cet outil permet de recenser les préoccupations prioritaires des élèves selon des thématiques diverses.
2	Mettre en place des actions au sein des structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil pour promouvoir le bien-être, instaurer un climat positif et prévenir la violence, en sensibilisant et informant le personnel des secteurs formel et non-formel.	<p>Remise d'un guide sur la diversité de genre avec des recommandations concrètes au personnel de l'enseignement secondaire, accompagné d'une formation continue spécifique à l'IFEN. Ce guide a comme objectif de sensibiliser et d'accroître les connaissances en matière de diversité de genre.</p> <p>Elaboration d'un programme national de prévention contre le mobbing. Pour prévenir les discriminations et les violences, il est essentiel de sensibiliser les enfants, les jeunes et le personnel éducatif à l'importance de l'empathie et du respect de l'autre.</p> <p>Définition de critères de qualité pour le contenu des formations destinées au personnel pédagogique et éducatif, proposées par les agences de formation du secteur non-formel, sur les thématiques de l'éducation sexuelle et affective ainsi que de la diversité, avec consultation des partenaires issus du secteur spécialisé.</p>
3	Mettre en place des actions pour favoriser la pensée critique, le discours de respect, la non-discrimination, l'égalité et l'unité dans toutes les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil.	<p>Edition d'un guide pour le personnel des lycées qui comprendra des recommandations en matière de savoir-être et de savoir-faire favorisant des cultures scolaires bienveillantes, respectueuses et sécurisantes pour tous les élèves.</p> <p>Développement des compétences des enfants et des jeunes afin de pouvoir gérer et faire face à la désinformation diffusée dans les réseaux sociaux, de renforcer l'image et l'estime de soi, ainsi que de consolider le respect envers l'autre.</p>
4	Sensibiliser les parents et leur donner des ressources et outils pour acquérir de nouvelles connaissances afin de soutenir et d'accompagner leurs enfants dans leur développement.	Organisation de soirées thématiques, de conférences gratuites et de groupes d'échange pour les parents afin de renforcer et promouvoir les compétences socio-émotionnelles et psycho-affectives entre-autre de leurs enfants pour mieux les accompagner dans leur développement, de la petite enfance à l'adolescence.

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MENJE		Activité récurrente	Nombre de demandes par thématique
MENJE		2025	Nombre de guides distribués Nombre de personnes ayant participé à une formation
MENJE		2025/2026	Programme élaboré
MENJE		2025	Définition de critères Vérification du contenu des formations Vérification du background du personnel formateur
MENJE		2025	Nombre de guides distribués
MENJE		Activité récurrente	Types d'interventions
MENJE		Activité récurrente	Nombre d'évènements Nombre de participant-es

N°	Mesure	Actions
5	Promouvoir une éducation plus inclusive en déconstruisant les stéréotypes et en encourageant l'usage d'un langage inclusif dans les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil, afin d'assurer un environnement sûr et accueillant.	<p>Aménagement des futures infrastructures de l'enseignement secondaire avec des espaces sanitaires et des vestiaires inclusifs et neutres, conformément à un concept d'inclusion.</p> <p>Adaptation de chaque publication et outil pédagogique pour refléter la société à l'image d'aujourd'hui. L'objectif est de déconstruire les stéréotypes et de promouvoir la diversité, afin d'aider les enfants et les jeunes à mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent.</p> <p>Préservation d'un environnement de confiance et de bienveillance, notamment un safe space pour tous les enfants et les jeunes dans les structures d'éducation et d'accueil. Ce safe space se définit par l'attitude du personnel éducatif et pédagogique sans la création des espaces séparés.</p>
6	Adapter régulièrement tous les catalogues de formation en fonction des besoins du personnel des secteurs formel et non-formel.	<p>Mise à jour régulière du catalogue de formation de l'IFEN mis à disposition au personnel enseignant et au personnel éducatif et psycho-social.</p> <p>Mise à jour régulière du catalogue de formation des agences de formation du secteur non-formel.</p>
7	Renforcer l'éducation à la diversité et à l'inclusion des personnes LGBTIQ+ à travers le sport scolaire.	<p>Développement d'un atelier de sensibilisation en milieu scolaire sur les stéréotypes de genre et l'inclusion des personnes LGBTIQ+.</p> <p>Valorisation de parcours de sportif-ves LGBTIQ+ à travers des témoignages et supports éducatifs.</p> <p>Création de ressources ludiques et adaptées à l'âge pour sensibiliser dès le plus jeune âge.</p>
8	Renforcer l'éducation à la prévention des violences, en particulier celles fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle.	<p>Mise en place d'ateliers de sensibilisation abordant les formes contemporaines de violences basées sur le genre et l'orientation sexuelle (contrôle, sextorsion, gaslighting...).</p> <p>Sensibilisation des jeunes aux limites personnelles et au consentement.</p> <p>Développement d'outils pédagogiques pour encourager l'esprit critique et l'estime de soi.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MENJE		Activité récurrente	Nombre d'établissements scolaires ayant aménagé les espaces
MENJE		Activité récurrente	Nombre de publications et outils pédagogiques adaptés
MENJE		Activité récurrente	Nombre de formations proposées (ESA et LGBTQ+) Nombre des participant-es aux formations Nombre de guides pédagogiques ESA distribués
MENJE		Activité récurrente	Nombre de formations proposées
MENJE		Activité récurrente	Nombre de formations proposées
MEGA	Secteur conventionné	Activité récurrente à partir de 2025	Nombre d'ateliers proposés
MEGA	Secteur conventionné	Activité récurrente à partir de 2025	Nombre d'ateliers proposés

Chapitre 2 : L'emploi, le travail et l'entrepreneuriat



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Dans le cadre du premier PAN, le gouvernement a mis en place une série de trois projets avec IMS Luxembourg ; d'abord un guide d'inclusion pour les personnes LGBTI en entreprise⁹, ensuite un guide spécifique pour l'inclusion des personnes trans¹⁰ portant sur le cadre légal et les bonnes pratiques, et finalement un e-learning sur les thématiques LGBTIQ+ à destination de tout le personnel des entreprises¹¹. Cette formation fût créée sur base des besoins émis par les entreprises et élaborée en collaboration avec la société civile.

⁹ Sortie du premier guide de bonnes pratiques « Inclusion des personnes LGBTI en entreprise » | Charte de la Diversité Lëtzebuerg

¹⁰ Nouveau guide : Inclusion des personnes transgenres en entreprise - IMS Luxembourg

¹¹ IMS lance un e-learning de sensibilisation à la thématique LGBTQIA+ en entreprise - IMS Luxembourg

Considérer les personnes LGBTIQ+ dans le domaine de l'emploi, du travail et de l'entrepreneuriat permet de garantir l'égalité des chances, la non-discrimination et l'inclusion des personnes LGBTIQ+. Ceci revient également à favoriser un climat de respect, de sécurité et de bien-être. Depuis les années 2000, le business case est de plus en plus reconnu et les avantages que l'entreprise tire des politiques diversité sont réels : améliorer l'engagement des salarié-es, attirer des talents et des client-es diversifié-es ainsi qu'améliorer l'image de marque de l'employeur-se. Alors que les politiques diversité suscitent dans certains États des débats polarisés, le Luxembourg s'engage par ce PAN à les valoriser et les promouvoir.

Dans le domaine de l'emploi, du travail et de l'entrepreneuriat, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Renforcer la législation nationale interdisant les discriminations et le harcèlement en matière d'emploi et de travail ;
- 2 Garantir l'égalité d'accès à l'emploi et mieux contrer les discriminations en matière d'emploi et de travail ;
- 3 Promouvoir dans les entreprises les politiques d'inclusion et de la diversité incluant les thématiques LGBTIQ+
- 4 Valoriser et renforcer les fonctions ressources pour la diversité y inclus les thématiques LGBTIQ+ ;
- 5 Sensibiliser les entreprises aux Principes directeurs de l'OCDE, qui incluent le respect des droits de l'homme, la non-discrimination et l'égalité de traitement ;
- 6 Promouvoir la cohérence des politiques nationales en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de droits humains ;
- 7 Promouvoir l'entrepreneuriat inclusif auprès des populations sous-représentées dans l'écosystème de la création d'entreprise.

N°	Mesure	Actions
1	Renforcer la législation nationale interdisant les discriminations et le harcèlement en matière d'emploi et de travail.	La loi du 29 mars 2023 ayant introduit un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail fera l'objet d'une évaluation deux ans après son entrée en vigueur et sera le cas échéant adaptée.
2	Garantir l'égalité d'accès à l'emploi et mieux contrer les discriminations en matière d'emploi et de travail.	<p>Proposer un appui aux demandeur-ses d'emploi et aux employeur-ses, en organisant des actions telles que le Jobday LGBTIQ+.</p> <p>Accentuer l'expertise des acteurs professionnels en la matière par des formations (Agence pour le développement de l'emploi, Inspection du travail et des mines, Ecole Supérieure du Travail, chambres patronales et salariales, syndicats, médecins du travail, travailleurs désignés, délégués du personnel, ...).</p>
3	Promouvoir dans les entreprises les politiques d'inclusion et de la diversité incluant les thématiques LGBTIQ+.	<p>Soutenir financièrement l'IMS, dont la mission est d'inspirer des stratégies et pratiques responsables auprès des acteurs économiques nationaux.</p> <p>Soutenir financièrement l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), organisme de référence pour la RSE au Luxembourg.</p> <p>Soutenir financièrement les PME dans l'obtention d'un label RSE (responsabilité sociétale des entreprise) et accompagnement individuel dans la préparation d'obtention d'une labélisation des petites et moyennes entreprises.</p> <p>Inciter les ministères, administrations, communes, entreprises et associations à signer la Charte de la Diversité Lëtzebuerg.</p> <p>Promouvoir les effets positifs de la gestion de la diversité et sensibiliser sur le « cost of thinking twice ».</p> <p>Organiser un événement annuel pour valoriser les leaders inclusifs/en diversité (« role models »).</p> <p>Analyser la possibilité et les éventuels ajustements nécessaires pour élargir le label « actions positives » à des mesures couvrant la diversité, et notamment l'intégration des thématiques liées à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre, ainsi qu'aux caractéristiques sexuées.</p>
4	Valoriser et renforcer les fonctions ressources pour la diversité y inclus les thématiques LGBTIQ+.	<p>Valoriser les délégué-es à l'égalité en élargissant leurs droits et devoirs, notamment sur l'égalité LGBTIQ+.</p> <p>Promouvoir la mise en place et/ou outiller les acteur-rices relais pour la diversité dans les entreprises.</p> <p>Analyser la faisabilité pour mettre en place une formation certifiante en matière de diversité pour former les professionnel-le-s œuvrant en matière de diversité dans leurs entreprises.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MT		2025	Réalisation de l'évaluation de la loi
MT	MEGA ADEM	2025	Nombre d'actions réalisées
MT		Activité récurrente	Nombre des participant-es
MECO		Activité récurrente	Nombre d'entreprises aidées
MECO		Activité récurrente	Nombre d'entreprises aidées
MECO		Activité récurrente	Nombre d'entreprises soutenues
MEGA	IMS	Activité récurrente	Nombre de signataires Nombre de personnes atteintes
MEGA		2026	Nombre d'actions, évènements
MEGA		2026	Evènement annuel organisé par le MEGA
MEGA		2026	Analyse réalisée
MEGA		2026/2027	Adaptation des règlements grand-ducaux (RGD 11/09/2006, RGD 05/03/2004)
MEGA		2026	Nombre d'acteur-ices relais Nombre d'outils mis en place
MEGA		2027	Rapport de l'analyse

N°	Mesure	Actions
5	Sensibiliser les entreprises aux Principes directeurs de l'OCDE, qui incluent le respect des droits de l'homme, la non-discrimination et l'égalité de traitement.	Le ministère de l'Economie gère et coordonne le Point de contact national de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises au Luxembourg ("LuxPCN"), qui est chargé de promouvoir l'adoption des Principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises. Il sensibilise les entreprises multinationales à ces principes, qui incluent le respect des droits de l'homme, la non-discrimination et l'égalité de traitement, valeurs essentielles pour la protection des personnes LGBTIQ+. Le LuxPCN contribue ainsi à garantir que les entreprises opérant au Luxembourg respectent les droits des personnes LGBTQ+ dans leurs pratiques et politiques internes.
6	Promouvoir la cohérence des politiques nationales en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de droits humains.	Le LuxPCN joue un rôle actif dans la promotion de la cohérence des politiques nationales en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de droits humains. Il participe à plusieurs groupes de travail et comités gouvernementaux qui abordent de façon transversale la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
7	Promouvoir l'entrepreneuriat inclusif auprès des populations sous-représentées dans l'écosystème de la création d'entreprise.	Soutenir financièrement la House of Entrepreneurship (HoE), qui renforce sa présence sur le terrain auprès de divers acteurs territoriaux locaux, notamment dans le but de soutenir les publics plus éloignés de l'entrepreneuriat ou sous-représentés. Promouvoir le programme «StartYourBusiness» de l'ADEM. Soutenir les actions d'analyse et d'enquête permettant de mieux comprendre les besoins des publics sous-représentés dans l'écosystème de la création d'entreprise.

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MECO		Activité récurrente	Nombre d'entreprises sensibilisées
MECO		Activité récurrente	/
MECO		Activité récurrente	Nombre de personnes soutenues
MECO		Activité récurrente	Nombre de personnes participantes
MECO		Activité récurrente	Nombre d'études réalisées

Chapitre 3 : La santé



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Le guide « *Let's talk about sex* » constitue une bonne pratique en matière de santé affective et sexuelle, car il répond à un besoin concret : fournir aux professionnel-le-s un outil adapté pour aborder avec les jeunes des thématiques comme le consentement, la contraception ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST).

Conçu en collaboration avec des acteur-rices de la santé et du domaine socio-éducatif, le guide adopte une démarche intersectionnelle qui prend en compte la diversité des vécus, des identités et des situations des jeunes, qu'il s'agisse d'identité de genre, d'orientation sexuelle, des caractéristiques sexuées, d'origine ou de conditions sociales, renforçant ainsi sa pertinence et son accessibilité.

Présenté sous forme de fiches modulables, le guide permet une utilisation souple, ciblée et fondée sur des données fiables, facilitant la transmission d'informations claires et accessibles. Son format pédagogique, évolutif et thématique favorise une appropriation personnalisée, tout en intégrant une approche positive et inclusive de la sexualité.

Une politique de santé inclusive pour les personnes LGBTQ+ contribue à garantir un accès équitable, inclusif et respectueux aux soins de santé, tout en tenant compte des besoins particuliers de ces personnes.

Alors qu'un accès équitable aux services de santé pour les personnes LGBTQ+ est primordial, les études montrent que bon nombre de personnes LGBTQ+ évitent les soins de santé par crainte d'être jugées ou discriminées. Il est dès lors essentiel de restaurer la confiance et de garantir aux personnes LGBTQ+ un accueil bienveillant et respectueux par des professionnel·les de santé sensibilisé·es aux préjugés et formés aux besoins spécifiques. Parmi ces besoins spécifiques se trouvent l'accompagnement des parcours d'affirmation de genre, la prise en charge des difficultés de santé mentale liées aux discriminations et à la stigmatisation ou encore la santé affective et sexuelle. L'accord de coalition 2023-2028 prévoit également une interdiction des pratiques de conversion pour les personnes LGBTQ+

Pour promouvoir une politique de santé pour les personnes LGBTQ+, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1** Renforcer la promotion de la santé affective et sexuelle ;
- 2** Veiller à l'accessibilité des services de santé pour les personnes LGBTQ+ ;
- 3** Respecter l'égalité des droits des personnes LGBTQ+ en matière de santé ;
- 4** Interdire les pratiques de conversion pour protéger les droits à l'intégrité physique et mentale et à l'autodétermination des personnes LGBTQ+ ;
- 5** Renforcer la collaboration autour des questions relatives à la santé des personnes LGBTQ+.

N°	Mesure	Actions
1	Renforcer la promotion de la santé affective et sexuelle pour tou·tes.	Rédiger un projet de loi afin de transformer le Cesas en un établissement public, de renforcer son rôle d'information, de sensibilisation et de formation et de consacrer la promotion de la santé affective et sexuelle comme une mission d'intérêt public. Poursuivre l'engagement en faveur de l'éducation affective et sexuelle (Planning familial et Cesas), de la prévention et du conseil en matière de VIH dans le cadre du Programme national de lutte contre le VIH (2023-2028) ¹² ainsi que la collaboration avec les communautés LGBTIQ+ afin de garantir une action de prévention adaptée en matière d'IST.
2	Veiller à l'accessibilité des services de santé pour les personnes LGBTIQ+.	Veiller à ce que les services conventionnés par le M3S demeurent accessibles à l'ensemble de la population, sans aucune distinction ni discrimination. Mettre en place un groupe de travail interministériel, lequel sera élargi aux parties prenantes selon besoin, pour développer une formation sur la pluralité des sexes, des genres et des orientations sexuelles, et sur les droits et besoins en matière de santé des personnes LGBTIQ+.
3	Respecter l'égalité des droits des personnes LGBTIQ+ en matière de santé.	Pour le don du sang, appliquer le principe d'une évaluation individuelle des risques, indépendamment de l'orientation sexuelle du donneur.
4	Interdire les pratiques de conversion pour protéger les droits à l'intégrité physique et mentale et à l'autodétermination des personnes LGBTIQ+.	Rédiger un projet de loi afin d'inscrire l'interdiction des thérapies de conversion à l'encontre des personnes LGBTIQ+ dans le Code pénal, en tant qu'infraction autonome portant atteinte à l'intégrité physique et mentale.
5	Renforcer la collaboration autour des questions relatives à la santé des personnes LGBTIQ+.	Mettre en place un groupe de travail interministériel, lequel sera élargi aux parties prenantes selon besoin, pour échanger sur toutes les questions relatives à la santé des personnes LGBTIQ+, identifier les besoins spécifiques, développer des lignes de conduite pour la consultation médicale des personnes LGBTIQ+ et assurer une bonne coordination entre les services et partenaires.

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
M3S	MEGA MFSVA MENJE	2025	Projet de loi
M3S	Planning familial Cesas HIV Berodung Société civile	Activité récurrente	Plan d'action nationale VIH Services conventionnés avec le M3S
M3S	Services conventionnés	Activité récurrente	Rapport d'activités des services conventionnés
MEGA M3S		2027	Formation élaborée Nombre de personnes formées
M3S	Croix-Rouge luxembourgeoise		Conditions d'accès dans le questionnaire pré-don
M3S	MJUST	2026	Projet de loi
MEGA M3S		2027	Groupe de travail Réalizations

Chapitre 4 : Les familles arc-en-ciel



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Le premier PAN LGBTIQ+ avait retenu comme seule action l'augmentation de la visibilité des diversités familiales par la célébration du « International Family Equality Day » (IFED). Partant d'une rencontre conviviale en 2022, l'IFED est devenu au fil des années un moment privilégié de rencontre et de coopération entre les familles arc-en-ciel et des représentant-es du gouvernement. Les familles arc-en-ciel participent entretemps par le biais du Centre LGBTIQ+ Cigale à l'organisation et la mise en œuvre de l'IFED. Aussi, l'IFED est devenu un espace public et politique permettant aux représentant-es du gouvernement de mieux comprendre les situations des familles arc-en-ciel et d'entendre leurs besoins et demandes.

Alors que les thématiques autour des familles arc-en-ciel étaient abordées avec un peu d'hésitation dans le premier PAN LGBTIQ+, il est reconnu aujourd'hui que la prise en compte de leurs besoins fait partie d'une politique familiale moderne. Ceci est essentiel pour garantir les droits fondamentaux des familles, protéger les enfants, promouvoir l'inclusion et répondre à une réalité sociale contemporaine.

Les questions liées aux familles arc-en-ciel touchent différents domaines et devront être abordées de manière transversale. Elles devront être prises en compte dans des mesures et actions qui se retrouvent dans d'autres chapitres, tels que l'éducation, le travail, la santé, la culture et la recherche.

Il reste toutefois des besoins spécifiques des familles arc-en-ciel qui seront abordées dans ce chapitre. Ces mesures touchent à la visibilité, la collaboration, le soutien et le droit à la filiation. L'accord de coalition prévoit des mesures pour les enfants issus d'une procréation médicalement assistée (PMA) et d'une gestation par autrui (GPA). Bien que ces mesures touchent aussi d'autres familles au Luxembourg, elles revêtent une grande importance pour les familles arc-en-ciel.

Pour soutenir les familles-arc-en-ciel, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Augmenter la visibilité et continuer le dialogue structuré avec les familles arc-en-ciel ;
- 2 Soutenir les familles arc-en-ciel en créant un « safe space » ;
- 3 Améliorer l'accueil des familles arc-en-ciel et faciliter l'accès aux informations sur les démarches administratives à faire pour enregistrer les enfants nés d'une PMA ou d'une GPA ;
- 4 Organiser l'accès à la connaissance de ses origines dans le cadre d'une adoption, d'une PMA (réalisée au Luxembourg ou à l'étranger) ou d'une GPA (réalisée à l'étranger) ;
- 5 Reconnaissance des enfants issus d'une PMA ou d'une GPA pratiquées à l'étranger. La reconnaissance de ces enfants sera possible par les deux partenaires du couple ;
- 6 Suivre l'évolution de la législation concernant la GPA au sein des autres pays européens.

N°	Mesure	Actions
1	Augmenter la visibilité et continuer le dialogue structuré avec les familles arc-en-ciel.	Organiser des activités autour du « International Family Equality Day » célébré tous les ans au mois de mai.
2	Soutenir les familles arc-en ciel en créant un « safe space ».	Mettre en place, ensemble avec les associations concernées un « safe space » pour les familles arc-en-ciel et leurs enfants.
3	Améliorer l'accueil des familles arc-en-ciel et faciliter l'accès aux informations sur les démarches administratives à faire pour enregistrer les enfants nés d'une PMA ou d'une GPA.	Mettre en place une formation sur l'accueil des familles arc-en-ciel et les démarches administratives à faire pour enregistrer les enfants nés d'une PMA ou d'une GPA, à l'attention des agent·es des bureaux de population et autres services concernés des administrations communales.
		Insérer les informations sur les démarches administratives à faire pour enregistrer les enfants nés d'une PMA ou d'une GPA dans le répertoire prévu au chapitre 15.
4	Organiser l'accès à la connaissance de ses origines dans le cadre d'une adoption, d'une PMA (réalisée au Luxembourg ou à l'étranger) ou d'une GPA (réalisée à l'étranger).	Légiférer en la matière afin de garantir aux personnes conçues par PMA avec tiers donneur (réalisée au Luxembourg ou à l'étranger) ou nées d'une GPA à l'étranger, ainsi qu'aux personnes adoptées, la possibilité d'accéder à leurs origines biologiques.
		Étendre la mission d'un service existant afin qu'il centralise les informations laissées par le(s) parent(s) biologique(s) et traite les demandes d'accès aux origines.
		Prévoir des supports d'information accessibles au grand public, dans un langage clair et compréhensible.
5	Reconnaissance des enfants issus d'une procréation médicalement assistée (PMA) ou d'une gestation pour autrui (GPA) pratiquées à l'étranger. La reconnaissance de ces enfants sera possible par les deux partenaires du couple.	Recueillir et analyser l'avis de la Commission nationale d'Éthique. Réaliser une étude de mise en œuvre.
		Élaborer un cadre législatif garantissant la reconnaissance au Luxembourg des liens de filiation établis à l'étranger dans le cadre d'une procréation médicalement assistée ou d'une gestation pour autrui, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et des principes de bioéthique.
6	Suivre l'évolution de la législation concernant la GPA au sein des autres pays européens.	Le gouvernement n'introduira pas la GPA au Luxembourg à ce stade, mais suivra de près l'évolution de la législation au sein des autres pays européens.

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Activité annuelle
MEGA	Société civile	2027	Safe space mis en place
MEGA	INAP	2026	Formation mise en place Nombre d'agent-es formé-es
MEGA	MJUST CTIE	2025/2026	Répertoire publié
MJUST		4 ^{ème} trimestre 2026	Projet de loi
MENJE	MJUS	2027	Mission attribuée
MENJE	MJUS	2027	Supports d'information
M3S		4 ^{ème} trimestre 2026	Avis
MJUST		2 ^{ème} trimestre 2026	Rapport
MJUST M3S		2027	Dépôt du projet de loi
MJUST M3S		Activité récurrente	Activité continue

Chapitre 5 : L'accueil



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

L'Office national de l'accueil (ONA) est chargé de l'organisation de l'accueil des demandeur-ses de protection internationale (DPI) et des bénéficiaires de protection temporaire (BPT).

Afin de sensibiliser le personnel de l'ONA sur le sujet LGBTIQ+ et d'améliorer la prise en charge des personnes LGBTIQ+ au sein des structures d'hébergement temporaires, une formation a été mise en place sur le thème de la diversité culturelle, sexuelle et de genre. La formation s'est déroulée en deux modules : 1) identité et relations interpersonnelles dans un contexte migratoire et multiculturel et 2) diversité des genres et des orientations sexuelles. Les formations ont été organisées par l'ONA et Alter Ego a.s.b.l. et depuis 2024 par le Centre LGBTIQ+ Cigale.

La prochaine formation est prévue pour fin 2025. Comme le prestataire a changé, l'intitulé de la formation est désormais « Travailler avec des demandeurs et des bénéficiaires de la protection internationale LGBTIQ+ ».

De plus, les conventions de l'ONA prévoient que le personnel chargé de l'accueil et de l'encadrement des partenaires gestionnaires doit suivre obligatoirement une formation en matière de la diversité sexuelle.

Alors que l'ONA est chargé de l'organisation de l'accueil, la Direction générale de l'Immigration du ministère des Affaires intérieures est entre autres compétent pour enregistrer et traiter les demandes de protection internationale.

Étant donné que les personnes LGBTIQ+ demandant la protection internationale associent plusieurs motifs de discrimination, elles risquent particulièrement d'être exposées à des discriminations. Il est donc essentiel d'adopter une approche intersectionnelle dans le domaine afin de protéger les personnes de discriminations croisées, de garantir leur sécurité, de proposer une procédure d'asile équitable et de les soutenir au niveau psychosocial. Il est aussi important de sensibiliser l'ensemble des DPI et BPT sur les droits des personnes LGBTIQ+ au Luxembourg et les valeurs de l'égalité et de la diversité.

Dans le domaine de l'accueil, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Renforcer la formation des professionnel·les en charge de l'accueil des DPI et BPT ;
- 2 Dialoguer avec des associations ;
- 3 Faciliter l'accès à l'information ;
- 4 Soutenir la compréhension des DPI de leurs droits et devoirs ;
- 5 Lutter contre la discrimination envers les personnes des communautés LGBTIQ+ au sein des structures d'hébergement temporaires ;
- 6 Améliorer la prise en charge des vulnérabilités et spécificités liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la variation des caractéristiques sexuées.

N°	Mesure	Actions
1	Renforcer la formation des professionnel·les en charge de l'accueil des DPI et BPT.	<p>Former les agent·es de l'ONA, le personnel encadrant des partenaires gestionnaires et le personnel de gardiennage des structures d'hébergement temporaires sur les thématiques LGBTQ+.</p> <p>La formation EUAA "Gender, Gender Identity and Sexual Orientation" devra être suivie par les agent·es du Département Réfugiés de la Direction générale de l'immigration.</p>
2	Dialoguer avec des associations.	Échange annuel avec CIGALE.
3	Faciliter l'accès à l'information.	La Direction générale de l'immigration assure la mise à disposition, au sein de ses locaux, des affiches et dépliants transmis par les associations concernées.
4	Soutenir la compréhension des DPI de leurs droits et devoirs.	Inclure le sujet LGBTQ+ dans le module « Bienvenue au Luxembourg ».
5	Lutter contre la discrimination envers les personnes des communautés LGBTQ+ au sein des structures d'hébergement temporaires.	Inclure le sujet LGBTQ+ dans des activités éducatives et formations et sanctionner tout comportement hostile ou violent en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou des caractéristiques sexuées d'une personne.
6	Améliorer la prise en charge des vulnérabilités et spécificités liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la variation des caractéristiques sexuées.	<p>Identifier et prendre en compte les vulnérabilités et besoins liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la variation des caractéristiques sexuées dès le début de la prise en charge sociale des nouveaux·lles arrivant·es.</p> <p>Informer systématiquement quant aux enjeux et droits liés à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la variation des caractéristiques sexuées.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Activité annuelle
MEGA	Société civile	2027	Safe space mis en place
MAINT	CIGALE	Activité récurrente	Echange annuel
MAINT	Toutes les associations concernées	Activité récurrente	Supports partagés
MFSVA		Activité récurrente	Nombre de participant-es
MFSVA/ ONA	Partenaires de projet	Activité récurrente	Nombre d'activités Nombre de participant-es
MFSVA/ ONA		Activité récurrente	Nombre d'entretiens

Chapitre 6 : La lutte contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Loi du 28 mars 2023 complétant le Code pénal par l'instauration d'une circonstance aggravante générale à l'article 80 pour les crimes et les délits commis avec un mobile fondé sur une des discriminations définies à l'article 454 du Code pénal¹³.

Lorsqu'une circonstance aggravante est applicable, la peine peut être portée au double de la peine maximale normalement applicable, bien que le juge reste libre de fixer la durée exacte de la peine, conformément au principe de l'individualisation des peines. Il convient de noter que la disposition reconnaît la possibilité de l'existence d'une discrimination multiple.

L'article 454, modifié en 2018, prévoit entre autres les discriminations suivantes : toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur changement de sexe ou de leur identité de genre.

¹³ Loi du 28 mars 2023 complétant le Code pénal pa... - Legilux

Avec la loi du 10 mars 2023, le Luxembourg dispose d'un cadre légal complet en matière de sanctions dissuasives afin de sanctionner les discriminations, les discours de haine et les crimes de haine aux motifs du sexe, du changement de sexe, de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle. Alors que ce dispositif est essentiel (« law matters »), il s'avère ne pas être suffisant.

La troisième étude de la FRA sur la situation des personnes LGBTIQ+ montre une augmentation des situations de discrimination au Luxembourg, et en même temps un taux très bas de signalements et de dépôts de plaintes. L'augmentation des discours de haine en ligne est aussi une réelle menace par rapport aux droits fondamentaux des personnes LGBTIQ+.

Certains groupes de personnes risquent d'être davantage exposées à des discriminations, au vu de leur situation plus vulnérable et/ou du cumul de plus d'un motif de discrimination. Une approche intersectionnelle est donc fondamentale pour protéger ces personnes et les soutenir en cas de besoin.

Pour lutter contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Améliorer l'accueil, la reconnaissance, la protection et le soutien des victimes de discriminations, de crimes de haine et de discours de haine ;
- 2 Améliorer la prise en charge des personnes LGBTIQ+ vulnérables ;
- 3 Renforcer la lutte contre les discours de haine et promouvoir un comportement éthique en ligne ;
- 4 Adapter l'offre des formations pour les agent·es de la Fonction publique ;
- 5 Mettre à disposition les réseaux de la Fonction publique (Réseau des directions, réseau RH) pour promouvoir la diversité, avec un accent particulier sur les thématiques liées aux questions LGBTIQ+ ;
- 6 Réfléchir sur l'usage de la langue et évaluation des possibilités d'une communication inclusive (en image et en mots) au MFP ;
- 7 Encourager la formation du personnel des transports en commun (conducteur·rices, contrôleur·ses, agent·es de sécurité) aux enjeux de la diversité et des thématiques LGBTIQ+ ;
- 8 Commémorer la mémoire des personnes LGBTIQ+ persécutées au Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale par le régime nazi.

N°	Mesure	Actions
1	Améliorer l'accueil, la reconnaissance, la protection et le soutien des victimes de discriminations, de crimes de haine et de discours de haine.	<p>Sensibiliser et former les forces de l'ordre sur les crimes de haine.</p> <p>Webinaire destiné aux agent·es actuel·les et futur·es pour les sensibiliser aux thématiques LGBTIQ+ à travers des clips audiovisuels reflétant des situations réelles et vécues des personnes qui sont victimes d'agressions et de violences réellement subies et qui se sont présentées auprès d'un commissariat de police.</p> <hr/> <p>Élaborer un webinaire pour les partenaires opérationnels du MEGA dans le domaine de la lutte contre les violences pour les sensibiliser aux thématiques LGBTIQ+ et aux expériences des victimes LGBTIQ+.</p>
2	Améliorer la prise en charge des personnes LGBTIQ+ vulnérables.	<p>Créer une charte de bonne conduite et de non-discrimination pour le respect des droits de personnes LGBTIQ+ vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en risque ou en situation d'exclusion sociale ou d'exclusion liée au logement).</p> <hr/> <p>Promouvoir la charte de bonne conduite et de non-discrimination pour le respect des droits de personnes LGBTIQ+ vulnérables, parmi les services publics et les organismes encadrant des personnes vulnérables. Organiser régulièrement une plateforme afin de mettre à jour le contenu.</p> <hr/> <p>Proposer une offre de formation continue sur les droits et besoins des personnes LGBTIQ+ pour le personnel encadrant des personnes vulnérables.</p>
3	Renforcer la lutte contre les discours de haine et promouvoir un comportement éthique en ligne.	<p>S'engager au niveau national et européen afin de lutter contre le discours de haine dans les médias.</p> <hr/> <p>Intégrer et proposer un module sur la lutte contre le discours de haine en ligne dans un curriculum à l'éducation à la citoyenneté numérique.</p> <hr/> <p>Veiller à inclure régulièrement des thématiques liées à la sensibilisation contre le discours de haine en ligne dans le cadre du forum interdisciplinaire sur l'inclusion numérique.</p> <hr/> <p>Soutenir le projet « Zivilcourage im Netz » du Centre contre la radicalisation respect.lu qui vise à renforcer le courage civique sur les réseaux sociaux et les sites en ligne des médias luxembourgeois afin de créer un narratif positif qui va à l'encontre des discours de haine s'adressant aux communautés ciblées. Le projet vise à promouvoir les valeurs de respect, de la dignité humaine et de la démocratie sur les plateformes digitales.</p> <hr/> <p>Dans le cadre de ses compétences en vertu du règlement Digital Services Act (DSA), l'Autorité de la Concurrence, dans son rôle de coordinateur pour les services numériques (Digital Services Coordinator), veille à ce que les plateformes mettent en place les mesures adéquates (procédure de signalement, point de contact, informations sur le règlement alternatif de litiges, ...) de lutte contre les contenus illicites, y compris les discours de haine illégaux.</p> <hr/> <p>Elle coopère avec les autres autorités nationales, la Commission européenne et les autres coordinateurs pour les services numériques relevant des autres Etats membres afin de contrôler la mise en place de ces mesures par les plateformes pour lutter contre les contenus illicites.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
Police		2025-2026	Réalisation du webinaire Nombre de participant·es
MEGA	Services conventionnés Associations	2026-2027	Réalisation du webinaire Nombre de participant·es
MFSVA	Partenaire externe	2025	Charte finalisée
MFSVA	Partenaire externe	Activité récurrente	Nombre de signataires
MFSVA	Partenaire externe	Activité récurrente	Nombre de formations offertes Nombre de participant·es
ME	Tous les ministères	Activité récurrente	
MinDigital MENJE	Acteurs d'inclusion numérique	2025	Nombre de cours donnés
MinDigital		Activité récurrente	Une intervention par an
MEGA	respect.lu Ministères Institutions publiques Société civile	2025-2026	Réalisation du projet
Autorité de la concurrence		Activité récurrente	Nombre de plaintes reçues Nombre d'enquêtes ouvertes Publications sur son site internet

N°	Mesure	Actions
4	Adapter l'offre des formations pour les agent-es de la Fonction publique.	<p>Bilan et adaptation de l'offre de formation existante en matière de diversité à l'INAP, avec un accent particulier sur les thématiques liées aux questions LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Mise à disposition des moyens et de l'infrastructure de l'INAP pour les futures formations proposées.</p>
5	Mettre à disposition les réseaux de la Fonction publique (Réseau des directions, réseau RH) pour promouvoir la diversité, avec un accent particulier sur les thématiques liées aux questions LGBTIQ+.	Analyse des thématiques pertinentes en vue de leur intégration dans le programme des réseaux respectifs.
6	Réfléchir sur l'usage de la langue et évaluation des possibilités d'une communication inclusive (en image et en mots) au MFP.	Adaptation de la communication du MFP (site internet, courriels, brochures, etc.).
7	Encourager la formation du personnel des transports en commun (conducteur-rices, contrôleur-ses, agent-es de sécurité) aux enjeux de la diversité et des thématiques LGBTIQ+.	Sensibiliser le personnel des transports en commun aux formations existantes sur la thématique de la diversité et des droits des personnes LGBTIQ+.
8	Commémorer la mémoire des personnes LGBTIQ+ persécutées au Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale par le régime nazi.	<p>Inviter les représentant-es des associations LGBTIQ+ aux cérémonies commémoratives nationales organisées par le Gouvernement.</p> <hr/> <p>S'engager à participer au niveau gouvernemental à la cérémonie commémorative à Esch-sur-Alzette en mémoire des personnes LGBTIQ+ persécutées par le régime nazi.</p> <hr/> <p>Mentionner, dans la mesure du possible, les personnes LGBTIQ+ persécutées par le régime nazi dans les communications et les discours officiels lors de cérémonies commémoratives en lien avec la Deuxième Guerre mondiale organisées par le Gouvernement.</p> <hr/> <p>Sensibiliser encore davantage le public en organisant des activités informatives ponctuelles et ciblées sur les personnes persécutées par le régime nazi, y compris les personnes LGBTIQ+.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
INAP	MEGA Associations	2025 2028 (tous les 3 ans)	Nombre de participant-es aux formations Nombre total de formations organisées Types de formations proposées
INAP		Activité récurrente	Nombre de demandes reçues
MFP		2025	Nombre d'événements ayant la diversité à l'agenda Nombre de participant-es à ces événements
MFP		à partir de 2025	Nombre et types de communications inclusives diffusées
MMTP	Concertation à prévoir avec les parties prenantes, notamment les délégué-es à l'égalité	2025-2028	Communications envoyées des formations existantes au personnel
ME	MEGA Société civile	Activité récurrente	Invitation envoyée
ME	Tout le gouvernement Société civile	Activité récurrente	Présence d'un membre de gouvernement
ME		Activité récurrente	Nombre de communications
ME	Service de la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	Activité récurrente	Une conférence par an

Chapitre 7 : Les personnes trans et non-binaires



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Loi du 10 août 2018 relative à la modification de la mention du sexe et du ou des prénoms à l'état civil et portant modification du Code civil.¹⁴

Le Gouvernement, sensible à la discrimination envers les personnes LGBTIQ+, a renforcé leurs droits en créant un cadre légal permettant la modification de la mention du sexe et des prénoms à l'état civil via une procédure administrative. Depuis 2018, toute personne dès 5 ans peut demander la modification de la mention du sexe et du prénom, sans certificats ni interventions médicales, basée sur le principe de l'autodétermination. La procédure est gratuite et accessible en ligne. Cette réforme, conforme aux recommandations européennes, vise l'inclusion et le respect de la diversité, indépendamment de la nationalité. Environ 200 demandes ont été accordées à ce jour.

¹⁴ Loi du 10 août 2018 relative à la modification ... - Legilux

Etant donné que les personnes trans figurent parmi les personnes queer les plus exposées à des risques de discrimination, il fût décidé de maintenir un chapitre spécifique dédié à leurs besoins et défis, et d'élargir celui-ci aux situations des personnes non-binaires.

Tel qu'énoncé dans la bonne pratique, le premier PAN LGBTI avait permis d'améliorer le respect des droits fondamentaux des personnes trans binaires au niveau légal et administratif. Le présent PAN se tourne également vers les personnes non-binaires. Les mesures prévues se basent sur l'accord de coalition 2023-2028 qui est le premier à reconnaître l'existence des personnes non-binaires et leurs besoins spécifiques.

Pour les personnes trans, l'accès aux soins médicaux d'affirmation de genre joue un rôle important. Le PAN reprend ici les mesures qui sont énoncées dans l'accord de coalition 2023-2028, mais également des actions qui visent à améliorer l'accès aux informations.

Finalement, le soutien des personnes trans et non-binaires conclut le chapitre.

Pour promouvoir l'égalité des personnes trans et non-binaires, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1** Introduire la possibilité d'une inscription de la qualification « neutre » pour les personnes non-binaires dans leurs documents d'identités ;
- 2** Supprimer la mention du sexe dans les documents où cette mention n'est pas relevante ;
- 3** S'engager pour le respect et la protection renforcée des identités de genre non-binaires ;
- 4** Renforcer l'information et la sensibilisation concernant la prise en charge des personnes trans ;
- 5** Soutenir les personnes trans et non-binaires.

N°	Mesure	Actions
1	Introduire la possibilité d'une inscription de la qualification « neutre » pour les personnes non-binaires dans leurs documents d'identités.	Réaliser une étude de faisabilité juridique, administrative et technique relative à l'introduction d'une inscription de la mention « neutre » pour les personnes non-binaires dans leurs documents d'identité.
2	Supprimer la mention du sexe dans les documents où cette mention n'est pas pertinente.	Pour les documents d'identité, réaliser une étude de faisabilité juridique, administrative et technique relative à la suppression de la mention de sexe.
3	S'engager pour le respect et la protection renforcée des identités de genre non-binaires.	<p>Suivre de près et analyser le cadre légal des autres pays de l'UE relatifs à la réassignation sexuelle chez les personnes trans, à savoir les opérations de réassignation sexuelle et les traitements hormonaux.</p> <p>Afin de tenir compte des recommandations internationales et de l'accord de coalition, mettre en place un groupe de travail interministériel, lequel sera élargi aux parties prenantes selon besoin, pour évaluer les modalités applicables à la réassignation de sexe chez les personnes trans et non-binaires et les adapter aux besoins.</p>
4	Renforcer l'information et la sensibilisation concernant la prise en charge des personnes trans.	<p>Faire une évaluation pour identifier les lacunes existantes dans la diffusion d'informations accessibles, fiables et adaptées.</p> <p>En collaboration avec les acteurs concernés, améliorer les supports d'information pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces communautés et favoriser un accès équitable aux soins de santé.</p>
5	Soutenir les personnes trans et non-binaires.	<p>Soutenir et évaluer une offre de consultation pour les personnes trans et non-binaires basée sur l'accompagnement et l'information entre pairs et leur entourage.</p> <p>Compléter le guide de IMS « Inclusion des personnes transgenres dans l'entreprise » en y intégrant les informations légales sur l'utilisation du prénom choisi avant la modification officielle à l'état civil.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MJUS	MAINT MinDigital MEGA	4 ^{ème} trimestre 2026	Groupe de travail
MJUS	MAINT MinDigital MEGA	4 ^{ème} trimestre 2026	Groupe de travail
M3S		2026	Analyse juridique
M3S CNS	MEGA	2026	Groupe de travail Evaluation réalisée Adaptation réalisée
M3S	Cesas Société civile	Q1 2026	Groupe de travail à mettre en place
M3S	Cesas Société civile	Q4 2026	Groupe de travail à mettre en place
MEGA	Société civile	2025/2026	Evaluation réalisée
MEGA	IMS Société civile		Adaptation réalisée

Chapitre 8 : Les personnes intersexes



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Le ministère de la Famille a lancé en 2018 une campagne d'information sur l'intersexuation intitulée « Féminin ? Masculin ? Intersexe ? Gardons l'esprit ouvert ». La campagne comprenait un site internet, des affiches et des dépliants à l'attention des (futurs) parents. La campagne avait comme objectif de briser le tabou de l'intersexuation, de transmettre un message positif, de lutter contre les discriminations et d'orienter les personnes vers des services d'aide. Le service de consultation Familjen-Center s'était spécialisé en amont de la campagne afin de pouvoir accueillir les personnes intersexes et leur entourage. L'organisation internationale des intersexes (OII) Europe a cité cette campagne en tant que bonne pratique sur sa « carte de bonnes pratiques 2019 »¹⁵.

Afin d'augmenter la visibilité, le PAN a réservé un chapitre spécifique sur la situation et les besoins des personnes intersexes. En effet, les personnes intersexes constituent un groupe particulièrement vulnérable, car elles font face à de nombreux défis, à la fois médicaux, sociaux, administratifs et psychologiques. Elles sont pourtant rarement représentées dans les médias et même dans les communautés LGBTIQ+, et sont souvent invisibilisées dans les lois, les actions politiques, les recensements, etc.

Sur le plan médical, l'accord de coalition 2023-2028 prévoit une analyse des modalités applicables à l'assignation de sexe et une adaptation aux besoins. Cette mesure est reprise dans le PAN. Sur le plan administratif, les personnes intersexes ne rentrent pas dans le système actuel binaire et pourront bénéficier d'une autre mesure prévue à l'accord de coalition, en l'occurrence l'introduction de la possibilité d'une inscription de la qualification « neutre » dans les documents d'identité. Des actions d'information et de sensibilisation complètent le chapitre, pour répondre aux défis de la méconnaissance de la thématique, de la stigmatisation et des discriminations.

Pour promouvoir l'égalité des personnes intersexes, le gouvernement et ses partenaires souscrivent à :

- 1** S'engager pour le respect et la protection renforcée des identités de genre non-binaires ;
- 2** Renforcer l'information et la sensibilisation concernant la prise en charge des personnes intersexes ;
- 3** Introduire la possibilité d'une inscription de la qualification « neutre » pour les personnes intersexes dans leurs documents d'identités ;
- 4** Supprimer la mention du sexe dans les documents où cette mention n'est pas pertinente ;
- 5** Soutenir les personnes trans et non-binaires.

N°	Mesure	Actions
1	S'engager pour le respect et la protection renforcée des identités de genre non-binaires.	<p>Suivre de près et analyser le cadre légal des autres pays de l'UE relatifs aux opérations d'assignation de sexe pratiquées chez les enfants intersexués dès leur naissance ainsi que les traitements hormonaux administrés par la suite.</p>
		<p>Afin de tenir compte des recommandations internationales et de l'accord de coalition, mettre en place un groupe de travail interministériel, lequel sera élargi aux parties prenantes, pour évaluer les modalités applicables à l'assignation de sexe chez les personnes intersexuées et les adapter aux besoins.</p>
2	Renforcer l'information et la sensibilisation concernant la prise en charge des personnes intersexes.	<p>Faire une évaluation pour identifier les lacunes existantes dans la diffusion d'informations accessibles, fiables et adaptées.</p> <p>En collaboration avec les acteurs concernés, améliorer les supports d'information pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces communautés et favoriser un accès équitable aux soins de santé.</p>
3	Introduire la possibilité d'une inscription de la qualification « neutre » pour les personnes intersexes dans leurs documents d'identités.	<p>Réaliser une étude de faisabilité juridique, administrative et technique relative à l'introduction d'une inscription de la mention « neutre » pour les personnes intersexes dans leurs documents d'identité.</p>
4	Supprimer la mention du sexe dans les documents où cette mention n'est pas pertinente.	<p>Pour les documents d'identité, réaliser une étude de faisabilité juridique, administrative et technique relative à la suppression de la mention de sexe.</p>
5	Soutenir les personnes intersexes.	<p>Rendre accessible au grand public le film d'animation « Jill ist anders » en allemand, luxembourgeois, français et anglais.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
M3S		2026	Analyse juridique
MEGA	ME M3S MENJE MJUST	2026	Groupe de travail Evaluation réalisée Adaptation réalisée
M3S	Cesas Société civile	Q1 2026	Groupe de travail à mettre en place
M3S	Cesas Société civile	Q4 2026	Groupe de travail à mettre en place
MJUS	MAI MinDigital MEGA	4 ^{ème} trimestre 2026	Groupe de travail
MJUS	MAI MinDigital MEGA	4 ^{ème} trimestre 2026	Groupe de travail
MEGA		2025	Film accessible

Chapitre 9 : Le niveau local



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Alors que de nombreuses communes s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, certaines d'entre elles ont décidé d'y associer une politique d'égalité LGBTIQ+. Plusieurs communes ont même élaboré un plan d'action communal pour l'égalité qui inclut des mesures et actions spécifiques pour l'égalité des personnes LGBTIQ+, telles que les villes de Luxembourg¹⁶, Esch-sur-Alzette¹⁷, Dudelange¹⁸ et la commune de Sanem¹⁹. Aussi, certaines communes ont pris l'initiative de se déclarer « LGBTIQ+ Freedom Zone », dans le contexte de la résolution du 11 mars 2021 du Parlement européen déclarant l'ensemble du territoire de l'UE « LGBTIQ Freedom Zone »²⁰. Cette initiative était une réponse au backlash dans quelques États-membres, dont notamment la Pologne qui avait promu l'installation de « LGBT-free zones ».

¹⁶ 20260625-Plan-action-egalite-chances-VdL.pdf

¹⁷ ESCH_BrochureA4-PlanActions2023-duebel.pdf

¹⁸ Brochure_plan_daction_DE.pdf

¹⁹ Plan d'action de la commune de Sanem

²⁰ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0089_EN.pdf

L'engagement au niveau local est complémentaire à la politique nationale et revêt une grande importance car elle présente certains avantages.

La proximité au niveau local permet une meilleure compréhension des besoins et une réponse plus rapide et adaptée aux enjeux locaux. La décentralisation favorise une participation citoyenne accrue, les habitant·es étant plus impliqués dans la mise en œuvre des décisions qui les concernent directement. Cette implication renforce l'appropriation des politiques publiques. Aussi, les collectivités locales peuvent expérimenter de nouvelles solutions adaptées à leur contexte, favorisant ainsi l'innovation. Les villes et communes peuvent soutenir les associations locales, promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation, renforcer la visibilité et le soutien envers les communautés LGBTIQ+ et par-là favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble respectueux.

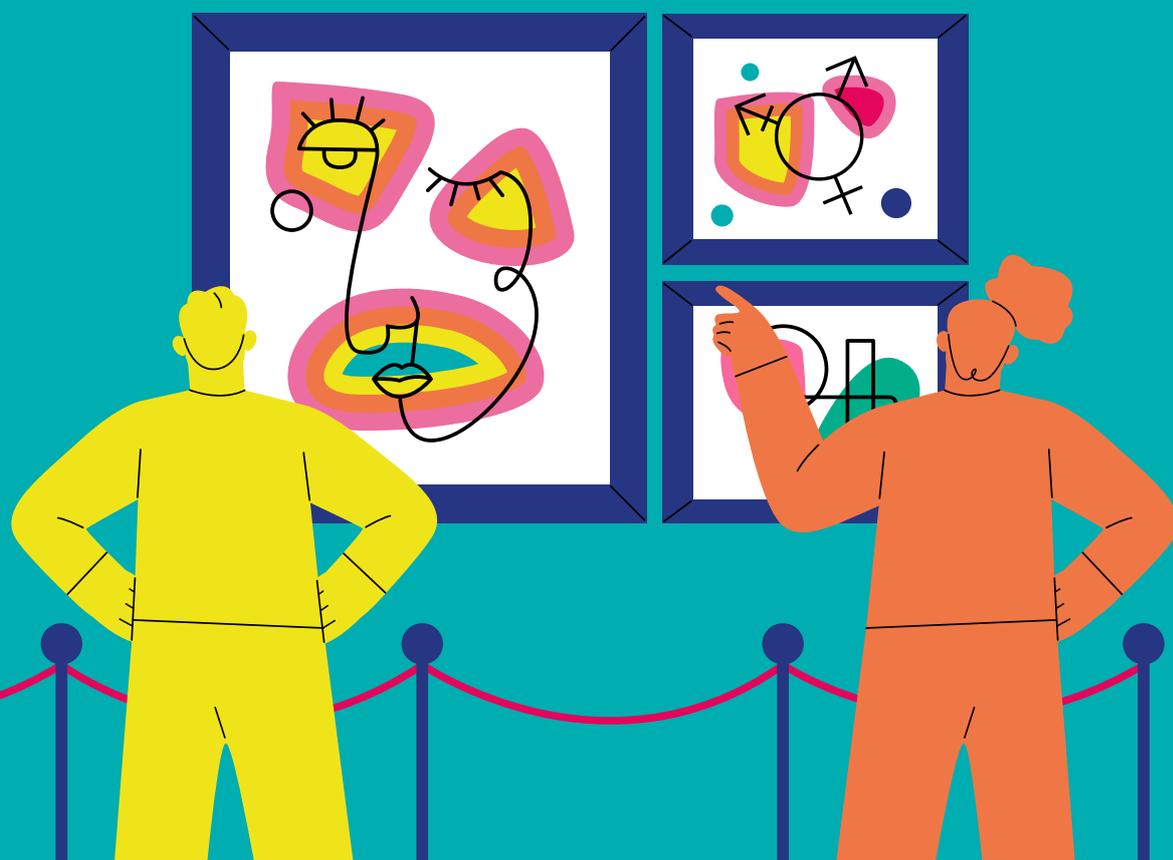
Pour promouvoir l'égalité au niveau local, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1** Promouvoir l'égalité des personnes LGBTIQ+ auprès des communes en valorisant certains outils ;
- 2** Améliorer la prise en charge des personnes LGBTIQ+ au niveau de l'état civil et/ou dans un bureau de la population ;
- 3** Contribuer à la sensibilisation des adhérent·es du Biergerpakt aux thématiques LGBTIQ+ ;
- 4** Formaliser un label officiel « LGBTIQ+ Freedom Zone » pour les communes pour structurer les démarches communales, rendre visible leur engagement et encourager d'autres communes à suivre cet exemple ;
- 5** Développer des outils pour les communes.

N°	Mesure	Actions
1	Promouvoir l'égalité des personnes LGBTIQ+ auprès des communes en valorisant certains outils.	<p>Adapter les conventions MEGA-PLUS à conclure entre le MEGA et les communes qui souhaitent mettre en œuvre une politique d'égalité afin d'y inclure explicitement leur engagement pour l'égalité des personnes LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Valoriser les délégué-es à l'égalité en élargissant leurs droits et devoirs, notamment sur l'égalité LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Faciliter l'échange et l'accès aux informations en améliorant la plateforme d'échange à disposition des communes et de leurs parties prenantes megacommunes.lu en y publiant davantage de bonnes pratiques y inclus des bonnes pratiques pour l'égalité LGBTIQ+.</p>
2	Améliorer la prise en charge des personnes LGBTIQ+ au niveau de l'état civil et/ou dans un bureau de la population.	<p>Proposer la formation « Diversité et non-discrimination » aux fonctionnaires en service provisoire travaillant dans le domaine de l'état civil et/ou dans un bureau de la population.</p> <hr/> <p>Faire le bilan et l'adaptation de l'offre de formation existante en matière de diversité à l'INAP, avec un accent particulier sur les thématiques liées aux questions LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Mise à disposition des moyens et de l'infrastructure de l'INAP pour les futures formations proposées aux agent-es des administrations communales.</p>
3	Contribuer à la sensibilisation des adhérent-es du Biergerpakt aux thématiques LGBTIQ+.	Inclure le sujet LGBTIQ+ dans le module « Découvrir le Grand-Duché de Luxembourg », proposé dans le cadre du Biergerpakt.
4	Formaliser un label officiel « LGBTIQ+ Freedom Zone » pour les communes pour structurer les démarches communales, rendre visible leur engagement et encourager d'autres communes à suivre cet exemple.	Soutenir l'élaboration d'une charte pour les communes « LGBTIQ+ Freedom zone » et faire la promotion de cette charte auprès des communes.
5	Développer des outils pour les communes.	Soutenir l'élaboration d'un label pour les commerces/restaurants qui permettra de les identifier comme « safe space » pour les personnes LGBTIQ+MEGA.

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MEGA	Communes	2025	Nombre de conventions signées
MEGA		2026/2027	Adaptation du règlement grand-ducal du 11/09/2006
MEGA		2026	Nombre de visiteur-ses sur le site
MFSVA	INAP MAINT	Activité récurrente	Nombre de formations par an Nombre d'inscriptions par session Nombre de participant-es par session
INAP	MEGA Associations	2025 et 2028 (tous les 3 ans)	Nombre de participant-es aux formations Nombre total de formations organisées Types de formations proposées
INAP		Activité récurrente	Nombre de demandes reçues
MFSVA		Activité récurrente	Nombre de participant-es
MEGA	Rosa Lëtzebuerg Communes Syvicol	2025-2026	Charte élaborée Nombre de communes signataires
MEGA	Rosa Lëtzebuerg	2025-2026	Label élaboré Nombre de commerces/restaurants adhérents

Chapitre 10 : La culture



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Le Rainbow Center est un projet de l'association Rosa Lëtzebuerg et conventionné par le gouvernement à travers le MEGA. Il a été inauguré en mai 2023 à Luxembourg-Ville et constitue un espace sûr (safe space) dédié aux communautés LGBTIQ+, visant à renforcer leur visibilité et à promouvoir la culture queer. Il offre une programmation variée incluant des expositions artistiques, des tables rondes et conférences, des ateliers et des activités socioculturelles telles que des quiz, bingos et karaokés. Il abrite également les répétitions du « Queer Choir Luxembourg »,²¹

Intégrer les thématiques LGBTQ+ dans la culture aide à construire une société plus équitable, inclusive et fidèle à sa diversité. Ceci implique de renforcer la visibilité des personnes LGBTQ+, de valoriser la pluralité des identités et de déconstruire les stéréotypes. Aborder ces enjeux dans les productions artistiques – cinéma, théâtre, littérature, musique, arts visuels, etc. – permet d'ouvrir le dialogue, de créer des espaces d'expression sécurisés et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

En accompagnant des œuvres, des artistes et des initiatives qui portent cette diversité et qui favorisent la rencontre, la transmission et la reconnaissance, la culture devient vivante, critique et engagée contre les discriminations.

Dans le domaine de la culture, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Développer la participation active et la citoyenneté culturelle (Recommandation n°51 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028) ;
- 2 Faciliter l'accès à l'information et améliorer le rayonnement de la culture LGBTQ+ ;
- 3 Mener une politique publique et visible pour soutenir et promouvoir la culture LGBTQ+ ;
- 4 Développer la sensibilisation des professionnel·les du secteur culturel ;
- 5 Renforcer la coopération entre tous les acteurs.

N°	Mesure	Actions
1	Développer la participation active et la citoyenneté culturelle (Recommandation n°51 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028).	Modification de la charte de déontologie pour les structures culturelles en vue d'y intégrer, dans le cadre des politiques d'égalité, la reconnaissance et la prise en compte des caractéristiques identitaires, notamment - sans s'y limiter - le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la nationalité, l'origine ethnique, et les situations de handicap.
2	Faciliter l'accès à l'information et améliorer le rayonnement de la culture LGBTQ+.	<p>Création d'une plateforme centralisée regroupant les différents sites web culturels, qui invite les associations à partager leur programmation culturelle spécifique, y inclus les événements LGBTQ+.</p> <p>Analyser les programmations culturelles selon une perspective de genre et de diversité sexuelle.</p>
3	Mener une politique publique et visible pour soutenir et promouvoir la culture LGBTQ+.	<p>Soutien des projets qui mettent en évidence des voix diverses telles que celles des femmes, des personnes de la communauté LGBTQ+ et/ou issues de la migration, notamment en ce qui concerne la transmission de savoir historique.</p> <p>Soutenir les évènements emblématiques comme le Queer Arts festival ou des initiatives locales.</p> <p>Publications sur les médias sociaux dans le cadre des journées dédiées aux communautés LGBTQ+.</p>
4	Développer la sensibilisation des professionnel·les du secteur culturel.	<p>Organisation de formations et campagnes de sensibilisation permettant d'instaurer des « safe spaces » pendant des événements majeurs, tels que les festivals, mais aussi des bonnes pratiques quant à la détection et l'élimination de toute forme de discrimination et de harcèlement au sein des structures mêmes face aux artistes et aux employé·es.</p> <p>Organisation d'une rencontre d'information pour le secteur culturel pour présenter le nouveau Centre National pour Victimes de Violences (CNVV), les formations ci-dessus ainsi que le recours au comité de déontologie.</p>
5	Renforcer la coopération entre tous les acteurs.	Continuer et développer la coopération interinstitutionnelle entre le MEGA et le MCULT, la société civile, les communes et les institutions culturelles (fédérations, établissements publics, établissements communaux, collectifs culturels, ...).

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MCULT	Acteurs conventionnés	2026	Mise en œuvre de l'action
MCULT	MinDigital (CTIE)	2027	Mise en œuvre de l'action
MEGA	Experte externe	2027	Analyse réalisée
MCULT MEGA	/	Activité récurrente	Mise en œuvre des actions
MEGA	Société civile Communes	Activité récurrente	Nombre d'évènements soutenus
MCULT	MEGA	Activité récurrente	Mise en œuvre des actions
MCULT	Société civile	2025/2026	Mise en œuvre des actions
MCULT	CNVV	2025/2026	Mise en œuvre de l'action
MCULT MEGA	Syvicol Communes Société civile Fédérations culturelles	Activité récurrente	Nombre de réunions

Chapitre 11 : Les sports



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

La campagne **Equality Moves** a été lancée par le MEGA et le ministère des Sports en novembre 2024, visant à promouvoir l'égalité des genres et la diversité dans le domaine du sport. Elle a comme objectif de démanteler les stéréotypes récurrents, de souligner que le sport s'adresse à toutes, indépendamment du genre, de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle, et d'aborder les inégalités persistant dans le monde du sport. Deux athlètes des communautés LGBTIQ+ ont pu s'exprimer dans des courtes vidéos sur leur expérience dans le domaine du sport et ainsi servir de « role model ».²²

Dans le domaine du sport, les questions LGBTQ+ se posent pour les athlètes de haut niveau, mais également pour toute personne qui pratique des activités sportives dans sa vie quotidienne. Le sport est un outil de développement personnel, un facteur de la santé physique et mentale, un espace d'éducation et un moteur de la cohésion sociale. Intégrer les thématiques LGBTQ+ dans le domaine du sport permet d'accueillir la diversité, de favoriser l'inclusion et la participation et de lutter contre les discriminations.

Dans le domaine du sport, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1 Garantir un accès équitable à la pratique sportive pour l'ensemble de la population et renforcer l'inclusion et le respect des personnes LGBTQ+ dans le sport ;
- 2 Sensibiliser à l'égalité des droits des personnes LGBTQ+ et augmenter la visibilité des personnes LGBTQ+ dans le domaine du sport ;
- 3 Sensibiliser aux problèmes liés à la binarité dans le sport pour les personnes trans, non-binaires et intersexes.

N°	Mesure	Actions
1	Garantir un accès équitable à la pratique sportive pour l'ensemble de la population et renforcer l'inclusion et le respect des personnes LGBTIQ+ dans le sport.	<p>Soutenir financièrement des projets et manifestations sportives favorisant la diversité, l'inclusion et le respect de l'égalité de traitement. Une attention particulière sera portée aux initiatives contribuant à une meilleure visibilité et participation des personnes des communautés LGBTIQ+, à l'image du « Luxembourg Pride Run » qui s'inscrit pleinement dans ces objectifs.</p> <hr/> <p>Développer et adapter des offres de formation pour les cadres techniques et administratifs des clubs sportifs et fédérations sportives agréées aux thèmes de l'égalité et de la diversité des personnes LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Promouvoir la politique nationale de safeguarding dans le sport et soutenir les acteurs sportifs à protéger les personnes LGBTIQ+ et les groupes vulnérables en élaborant des politiques inclusives (anti-discrimination) et en promouvant la diversité en collaborant p.ex. avec des organisations spécialisées LGBTIQ+.</p>
2	Sensibiliser à l'égalité des droits des personnes LGBTIQ+ et augmenter la visibilité des personnes LGBTIQ+ dans le domaine du sport.	<p>Développer une campagne de sensibilisation promouvant la diversité dans le sport, valorisant les parcours de sportif-ves LGBTIQ+ et luttant contre les stéréotypes de genre.</p> <hr/> <p>Elaborer une brochure d'information sur l'égalité dans le sport, tenant également compte des besoins des personnes LGBTIQ+.</p>
3	Sensibiliser aux problèmes liés à la binarité dans le sport pour les personnes trans, non-binaires et intersexes.	<p>Sensibiliser sur les sujets des espaces de vestiaires neutres et les formulaires d'inscription plus inclusifs lors des échanges avec les acteurs du sport.</p> <p>Partage de bonnes pratiques.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MSP		Activité récurrente	Nombre de projets et manifestations soutenus
MEGA INAPS	Fédérations sportives agréées	2025/2026	Nombre de formations Nombre de participant·es
ALAD (future ALIS)	Fédérations	Activité récurrente	Nombre d'échanges
MEGA	MSP	2025	Campagne réalisée Portée de la campagne : nombre de personnes atteintes par les messages
MEGA		2025	Brochure élaborée
ALAD (future ALIS)	Fédérations Clubs	2025/2026	Nombre d'échanges

Chapitre 12 : L'engagement citoyen



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Le paysage des associations, groupes et collectifs qui s'engagent pour l'égalité des personnes LGBTIQ+ s'est considérablement élargi et diversifié au cours de la dernière décennie.

Le soutien du gouvernement s'est développé en conséquence. Le gouvernement avait signé en 2002 la première convention dans le domaine pour l'ouverture du Centre Cigale. Depuis 2020, d'autres services et projets se sont rajoutés. En 2024, le MEGA a signé des conventions de collaboration et/ou octroyé des subsides aux cinq associations suivantes : Rosa Lëtzebuerg, Centre LGBTIQ+ Cigale, Intersex & Transgender Luxembourg, Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes et queer loox. Actuellement, deux espaces sûrs permanents accueillent les personnes LGBTIQ+ dans la ville de Luxembourg : le Centre LGBTIQ+ Cigale et le Rainbow Center de Rosa Lëtzebuerg. D'autres espaces sûrs sont en planification et l'objectif est de les proposer dans différentes régions du pays.

Dans une société démocratique, l'engagement citoyen permet aux individus de faire entendre leur voix et de participer activement à la construction d'un vivre-ensemble respectueux. Il permet à chacun·e de devenir un·e acteur·rice du changement, de renforcer la solidarité et de faire vivre la démocratie.

Dans les politiques LGBTIQ+, l'engagement citoyen joue un rôle fondamental, car il permet de faire avancer les droits, lutter contre les discriminations et construire une société plus inclusive. Grâce à l'action des citoyen·nes, les associations, groupes et collectifs LGBTIQ+ sont à l'origine de nombreuses initiatives au Luxembourg, telles que des services d'aide, des formations, des espaces sûrs, des actions culturelles et d'autres projets. L'engagement citoyen permet à chacun·e de devenir un·e acteur·rice du changement, de renforcer la solidarité et de faire vivre la démocratie.

Alors que l'engagement citoyen est essentiel, le soutien du gouvernement est aussi important. Il contribue au succès des initiatives de la société civile en mettant à leur disposition des ressources humaines, financières et logistiques. Aussi, il est fondamental que le gouvernement maintienne le dialogue avec la société civile et la consulte afin de garantir la pertinence, la qualité et l'efficacité des mesures politiques et législatives.

Pour soutenir l'engagement citoyen, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1** Soutenir les initiatives de la société civile et d'autres parties prenantes qui visent à promouvoir l'égalité des personnes LGBTIQ+ ;
- 2** Maintenir le dialogue structuré avec la société civile et consulter les personnes LGBTIQ+ et les associations les représentant lors de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de dispositions juridiques les concernant ;
- 3** Promouvoir le concept d'allié·es des personnes LGBTIQ+.

N°	Mesure	Actions
1	Soutenir les initiatives de la société civile et d'autres parties prenantes qui visent à promouvoir l'égalité des personnes LGBTIQ+.	<p>Signer des conventions de collaboration avec des associations luxembourgeoises et des organismes gestionnaires œuvrant dans l'intérêt des personnes LGBTIQ+, dans l'objectif de prendre en charge les frais de personnel et de fonctionnement de leurs services d'accueil et de consultation.</p> <hr/> <p>Accorder des patronages et/ou subsides pour réaliser des actions ponctuelles (conférences, formations, publications, ...) promouvant l'égalité des personnes LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Mettre en place, ensemble avec les associations concernées, des espaces d'accueil et de rencontre sûrs, dont un « safe space » pour les familles arc-en-ciel et leurs enfants.</p> <hr/> <p>Veiller à élargir l'offre des consultations, espaces sûrs et événements dans les différentes régions du pays.</p> <hr/> <p>Soutenir la Luxembourg Pride Week.</p>
2	Maintenir le dialogue structuré avec la société civile et consulter les personnes LGBTIQ+ et les associations les représentant lors de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de dispositions juridiques les concernant.	<p>Inviter régulièrement à des réunions du comité LGBTIQ+ élargi qui regroupe des associations représentant les personnes LGBTIQ+.</p>
3	Promouvoir le concept d'allié-es des personnes LGBTIQ+.	<p>Soutenir le programme « Mentorat » du Centre LGBTIQ+ Cigale, qui vise à former des allié-es pour soutenir les jeunes et adultes LGBTIQ+ dans leur parcours scolaire et leur transition vers la vie professionnelle.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Nombre de conventions
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Nombre de patronages et subsides Budget alloué aux subsides
MEGA	Société civile	2027/2028	Nombre d'espaces sûrs
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Cartographie des offres
MEGA	MECO Luxembourg Let's make it happen	Activité récurrente	Soutien annuel
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Nombre de réunions Nombre de consultations
ALAD	Centre LGBTQ+ Cigale	2026	Nombre de guides distribués Nombre de formations Nombre de mentor·es allié·es

Chapitre 13 : La recherche



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Parmi les bonnes pratiques en matière de recherche on peut citer des initiatives de la société civile. Les associations ont développé plusieurs projets de recherche que le gouvernement a majoritairement co-financés. On peut citer ici le Luxembourg LGBTIQ+ Panel²³ élaboré et mis en œuvre en 2024/25 par le Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes (LEQGF)²⁴, le Luxembourg Institute for LGBTIQ+ Inclusion (LILI)²⁵ mis en place en 2024 par le Centre LGBTIQ+ Cigale²⁶, ainsi que les travaux sur les archives queer²⁷ poursuivis depuis de nombreuses années par Rosa Lëtzebuerg²⁸.

²³ Luxembourg LGBT Panel | Queer Research Luxembourg

²⁴ Home | LEQGF - Queer Studies, Gender Studies and Feminist Studies

²⁵ LILI – Luxembourg Institute for LGBTIQ+ Inclusion

²⁶ Centre LGBTIQ CIGALE | Luxembourg

²⁷ Archives Queer Luxembourg - Rosa Lëtzebuerg

²⁸ Home - Rosa Lëtzebuerg asbl

Le premier PAN n'avait pas encore permis de mettre en place un système de collecte de données pour les thématiques LGBTIQ+. Avec ce PAN, le gouvernement s'engage à faire avancer systématiquement la recherche en la matière.

Cette démarche est fondamentale pour produire des données fiables sur la situation des personnes LGBTIQ+ au Luxembourg. Les résultats permettront de déconstruire les stéréotypes pour une meilleure compréhension des diversités des orientations sexuelles, des identités de genre et des variations des caractéristiques sexuées. Ils serviront également à comprendre les inégalités, guider les politiques et élaborer des mesures visant l'amélioration des conditions de vie. La recherche donnera aussi une voix à des minorités souvent invisibilisées. Finalement, elle permettra de contribuer à la mémoire collective en documentant p.ex. l'histoire des luttes des mouvements LGBTIQ+, les évolutions juridiques ou encore la culture queer.

Dans le domaine de la recherche, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1** Renforcer la coordination de la recherche sur les thématiques LGBTIQ+ ;
- 2** Développer et consolider la recherche sur les thématiques LGBTIQ+ ;
- 3** Faciliter l'accès aux données de la recherche scientifique en la matière.

N°	Mesure	Actions
1	Renforcer la coordination de la recherche sur les thématiques LGBTIQ+.	<p>Mettre en place un groupe de coordination incluant la société civile, élaborer une stratégie pour la recherche spécifique aux thématiques LGBTIQ+ et analyser les moyens de financement.</p> <p>Promouvoir le recours aux méthodes de recherche multimodales et interdisciplinaires pour garantir une approche intersectionnelle.</p>
2	Développer et consolider la recherche sur les thématiques LGBTIQ+.	<p>Élaborer un guide pratique pour la collecte des données relatives à l'identité de genre, l'orientation sexuelle et la variation des caractéristiques sexuelles.</p> <p>Intégrer les données des personnes non-binaires au niveau de l'Observatoire de l'Égalité des genres.</p> <p>Promouvoir la collecte de données sur les thématiques LGBTIQ+ dans des enquêtes nationales déjà en place.</p> <p>Soutenir et consolider les initiatives existantes de la société civile, telles que les activités de recherche du LILI du Centre LGBTIQ+ Cigale asbl, les travaux d'archivage de Rosa Lëtzebuerg asbl et l'étude sur l'inclusion des personnes LGBTIQ+ dans le milieu professionnel.</p> <p>Soutenir de nouveaux projets de recherche, de publications, d'évènements et des actions de médiation culturelle pour sensibiliser le grand public sur les thématiques LGBTIQ+ dont p.ex. l'histoire LGBTIQ+ au Luxembourg.</p>
3	Faciliter l'accès aux données de la recherche scientifique en la matière.	<p>Répertorier les études menées sur les thématiques LGBTIQ+, publier et mettre régulièrement à jour ce répertoire pour mettre la recherche à disposition des politiques et du grand public.</p> <p>Communiquer les résultats des études menées par des formats variés facilement accessibles (p.ex. synthèses, infographies, articles, vidéos courtes ...).</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MEGA	Société civile, Uni.lu, instituts de recherche	2026 Activité récurrente	Groupe mis en place Stratégie élaborée Analyse des moyens de financement réalisée Nombre de recherches utilisant des méthodes multimodales et/ou interdisciplinaires
MEGA	Experte externe	2026	Guide élaboré
MEGA		2026	Données non-binaires intégrées
MEGA		Activité récurrente	Nombre d'enquêtes nationales incluant les thématiques LGBTIQ+
MEGA	Société civile	Activité récurrente	Nombre d'initiatives soutenues et consolidées
MEGA		Activité récurrente	Nombre de recherches, publications et actions soutenues
MEGA		2026 Activité récurrente	Répertoire publié
MEGA		Activité récurrente	Nombre de publications

Chapitre 14 : La politique étrangère et européenne



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

Dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU), un mécanisme collaboratif et évolutif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Luxembourg formule systématiquement des recommandations visant à renforcer la protection des droits des personnes LGBTIQ+. Entre 2018 et 2025, 61 recommandations relatives aux droits LGBTIQ+ ont été formulées. Ces recommandations reposent sur une évaluation des progrès réalisés et des défis spécifiques propre à chaque pays, garantissant ainsi des recommandations adaptées et efficaces. L'EPU favorise des approches participatives et innovantes, combinant l'expertise institutionnelle et les contributions de la société civile pour assurer une protection renforcée et durable. l'expertise institutionnelle et les contributions de la société civile pour assurer une protection renforcée et durable.

Au-delà du Luxembourg, les personnes LGBTIQ+ rencontrent différentes formes de discrimination et risquent de devenir victimes de violence, d'actes de torture, d'arrestations arbitraires, de harcèlement, voire de meurtres. Dans de nombreux États, les identités LGBTIQ+ continuent d'être criminalisées. À ce jour, l'homosexualité est p.ex. pénalisée dans plus de 60 États, dont une dizaine prévoit la peine de mort.²⁹ Au niveau européen, un rejet des droits LGBTIQ+ (« backlash ») s'est intensifié depuis les années 2010 et se manifeste à travers des législations répressives, une montée des discours haineux ou encore une instrumentalisation politique des droits humains.

Au niveau international, le Luxembourg s'engage de longue date pour le respect des droits humains universels et défend au niveau international les droits LGBTIQ+ comme une partie intégrante des droits humains.

Dans le domaine de la politique étrangère, le gouvernement s'engage à :

- 1 Consolider et protéger le cadre normatif international ;
- 2 Maintenir un engagement continu à l'échelle internationale, notamment en participant à des initiatives pertinentes, telles que des coalitions de pays partageant les mêmes valeurs ;
- 3 Soutenir les initiatives de la société civile, tant au niveau national qu'international ;
- 4 Lutter contre toutes formes de violences sexuelles et fondées sur le genre ;
- 5 Promouvoir les synergies entre les différents plans d'action nationaux, notamment le plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » du Luxembourg ;
- 6 Promouvoir un environnement inclusif au sein de la Défense.

²⁹ Criminalisation of consensual same-sex sexual acts | ILGA World Database

N°	Mesure	Actions
1	Consolider et protéger le cadre normatif international.	<p>Préserver les acquis en matière de droits humains en luttant contre leur remise en question et en combattant les tendances anti-genre qui entravent l'inclusion et l'égalité.</p> <hr/> <p>Promouvoir un langage ambitieux et inclusif sur les questions de genre.</p>
2	Maintenir un engagement continu à l'échelle internationale, notamment en participant à des initiatives pertinentes, telles que des coalitions de pays partageant les mêmes valeurs.	Participer aux réseaux internationaux et européens, notamment le LGBTI Core Group, la Equal Rights Coalition, le NATO Committee on Gender Perspectives, le LGBTIQ Subgroup du HLG on Non-Discrimination, Equality and Diversity auprès de la Commission européenne, le Comité d'experts ADI-SOGIESC auprès du Conseil de l'Europe et le European LGBTI Focal Points Network (EFPN).
3	Soutenir les initiatives de la société civile, tant au niveau national qu'international.	Appuyer les initiatives mises en œuvre par la société civile et entretenir un dialogue continu.
4	Lutter contre toutes formes de violences sexuelles et fondées sur le genre.	<p>Afficher une politique de tolérance zéro face aux violences sexuelles et fondées sur le genre.</p> <p>Appuyer les efforts des instances internationales et européennes dans l'élimination de ces violences.</p>
5	Promouvoir les synergies entre les différents plans d'action nationaux, notamment le plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » du Luxembourg.	Renforcer les liens entre les plans d'action nationaux existants et futurs pour assurer une cohérence maximale et un impact optimal.
6	Promouvoir un environnement inclusif au sein de la Défense.	<p>Mettre en place un·e Gender Advisor qui sera chargé·e des questions relatives à l'égalité des genres au sein de la Défense.</p> <hr/> <p>Élaborer des lignes directrices visant à promouvoir l'égalité des genres au sein de la Direction de la Défense.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MAE Direction de la Défense		Activité récurrente	Interventions faites, projets et initiatives soutenus, analyses effectuées
MAE Direction de la Défense		Activité récurrente	Communication interne et externe du MAE, commentaires soumis sur des textes européens et internationaux
MAE Direction de la Défense MEGA		Activité récurrente	Réunions suivies, échanges bilatéraux et multilatéraux
MAE		Activité récurrente	Financements ou co-financement d'initiatives, échanges dans le cadre du Comité interministériel des droits de l'Homme
MAE Direction de la Défense		Activité récurrente	Interventions faites, déclarations soutenues, communiqués publiés, Chartes adoptées/signées, commentaires soumis sur des textes européens et internationaux
MAE Direction de la Défense		Activité récurrente	Coordination et échanges entre ministères
Direction de la Défense		2025-2030	Mis en place d'un-e Gender Advisor
Direction de la Défense		2025-2030	Élaboration et mise en œuvre des lignes directrices

Chapitre 15 : La communication



Bonne(s) pratique(s) de la période 2018-2025

En tant que ministère coordinateur, le MEGA joue un rôle phare pour sensibiliser le grand public sur l'égalité des droits des personnes LGBTIQ+. En juin 2024, le MEGA a réalisé dans le cadre du mois des fiertés une petite campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Le ministère a créé et publié trois séries de visuels sur l'historique des droits de personnes LGBTIQ+ au Luxembourg, les données statistiques sur les discriminations et les marches de fiertés ici et dans le monde. Lors de la Luxembourg Pride à Esch-sur-Alzette en juillet 2024, l'équipe du MEGA a tourné une vidéo qui a ensuite été publiée sur les réseaux sociaux avec plus de 3.000 réactions.

La communication sur les thématiques LGBTQ+ revêt plusieurs fonctions importantes. Elle est un outil-clé pour :

- ✘ Partager des informations ;
- ✘ Rendre visibles les réalités de groupes minoritaires souvent ignorées ou méconnues ;
- ✘ Sensibiliser et lutter contre les préjugés ;
- ✘ Valoriser la diversité et renforcer l'inclusion et le respect ;
- ✘ Soutenir la lutte contre les discriminations ;
- ✘ Encourager et empouvoier les personnes LGBTQ+.

Par ce PAN, le gouvernement souhaite engager la communication pour faire évoluer positivement la situation de vie des personnes LGBTQ+. Toutefois, les dynamiques de backlash des dernières années montrent la nécessité de réfléchir avec soin et en coopération avec la société civile sur les objectifs à atteindre, les méthodes et moyens à utiliser, ainsi que les résultats et réactions à attendre.

Au niveau de la communication, le gouvernement et ses partenaires s'engagent à :

- 1** Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des droits LGBTQ+ et la diversité ;
- 2** Sensibiliser le grand public ;
- 3** Mettre à disposition des associations engagées en faveur de la diversité et de l'égalité des droits LGBTQ+ les canaux de communication du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, afin de mener une campagne de sensibilisation dans les transports en commun
- 4** Mener une réflexion commune sur la communication sur les thématiques LGBTQ+ ;
- 5** Faciliter l'accès aux informations sur les services et offres existants pour mieux soutenir les personnes LGBTQ+ ;
- 6** Promouvoir une communication inclusive et respectueuse autour des thématiques LGBTQ+.

N°	Mesure	Actions
1	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des droits LGBTIQ+ et la diversité.	<p>Couvrir les évènements nationaux et locaux importants (p.ex. Luxembourg Pride, IFED), ainsi que les rendez-vous internationaux dans le domaine LGBTIQ+.</p> <hr/> <p>Planifier une campagne à grande échelle sur la diversité sous toutes ses formes sur base d'une approche intersectionnelle clarifiée et définie.</p>
2	Sensibiliser le grand public.	<p>Créer des emoXies spéciaux LGBTIQ+, produire des buttons, des tatoos, etc. destinés à être distribués au grand public.</p> <hr/> <p>Réaliser régulièrement des vidéos de promotion du pays mettant notamment en valeur la diversité (ex. : video intitulée "Free").</p> <hr/> <p>Publier régulièrement des publications de promotion du pays mettant notamment en valeur la diversité (ex. : Luxembourg, de L à G »).</p>
3	Mettre à disposition des associations engagées en faveur de la diversité et de l'égalité des droits LGBTIQ+ les canaux de communication du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, afin de mener une campagne de sensibilisation dans les transports en commun.	Organiser une séance de réflexion par le MEGA, en collaboration avec le MMTP avec les associations actives dans la matière pour collaborer sur une campagne de sensibilisation sur la thématique de la diversité et des droits LGBTIQ+ en relations avec les transports publics.
4	Mener une réflexion commune sur la communication sur les thématiques LGBTIQ+.	Mettre en place un groupe de travail incluant la société civile pour réfléchir sur la communication sur les thématiques LGBTIQ+.
5	Faciliter l'accès aux informations sur les services et offres existants pour mieux soutenir les personnes LGBTIQ+.	Répertorier les services et lieux de soutien, les formations et les informations sur les démarches administratives pertinentes en la matière et publier ce répertoire.
6	Promouvoir une communication inclusive et respectueuse autour des thématiques LGBTIQ+.	<p>Développer un guide pour la langue luxembourgeoise basée sur les principes d'inclusivité en termes de diversité de genre.</p> <hr/> <p>Élaborer un guide de communication autour des thématiques LGBTIQ+ et le mettre à disposition des ministères, administrations, communes, médias, multiplicateur·rices etc.</p>

Acteur principal	Autres acteurs	Année ou activité récurrente	Indicateurs
MEGA		Activité récurrente	Nombre de rendez-vous couverts Portée des campagnes : nombre de personnes atteintes par les messages
MEGA		2026	Campagne réalisée Portée de la campagne : nombre de personnes atteintes par les messages
MECO		Activité récurrente	Nombre de gadgets distribués
MECO		Activité récurrente	Nombre de personnes ayant vu les vidéos
MECO		Activité récurrente	Nombre de publications téléchargées / commandées
MMTP	MEGA Associations actives, partenaires-société civile	2027	Campagne de sensibilisation
MEGA	Société civile	2025	Groupe mis en place
MEGA	CTIE	2025/2026	Répertoire publié
MEGA CET ZLS	Uni.lu CID CNFL	2025/2026	Guide publié
MEGA	Experte externe	2025/2026	Guide élaboré Nombre de partenaires atteints par le guide

En résumé

Le PAN LGBTIQ+ peut être résumé en chiffres :

58

**PARTIES
PRENANTES**



15

**CHAPITRES
THÉMATIQUES**



81

MESURES



147

ACTIONS



15

**MINISTÈRES
ENGAGÉS**



Liste des abréviations

ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ALAD	Agence Luxembourgeoise Antidopage
ALIS	Agence pour l'intégrité dans le sport
BPT	Bénéficiaires de protection temporaire
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Cesas	Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle
CET	Centre pour l'égalité de traitement
CNFL	Conseil national des Femmes du Luxembourg
CNS	Caisse nationale de santé
CNVV	Centre National pour Victimes de Violences
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
DPI	Demandeurs de protection internationale
DSA	Digital Services Act
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Conseil de l'Europe
EFPN	European LGBTI Focal Points Network
EPU	Examen Périodique Mensuel
ESA	Éducation sexuelle et affective
EUAA	European Union Agency for Asylum
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
GPA	Gestation pour autrui

HIV	Human Immunodeficiency Virus
IFED	International Family Equality Day
IFEN	Institut de Formation de l'Éducation Nationale
ILGA-Europe	European Region of the international Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association
IMS Luxembourg	Inspiring More Sustainability, Luxembourg
INAP	Institut national d'administration publique
INAPS	Institut national de l'activité physique et des sports
INDR	Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale en entreprises
IST	Infections sexuellement transmissibles
ITGL	Intersex & Transgender Luxembourg
LEQGF	Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes
LGBTI	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans
LGBTIQ+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer et autres
LILI	Luxembourg Institute for LGBTI Inclusion
M3S	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
MAE	Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
MAINT	Ministère des Affaires intérieures
MCULT	Ministère de la Culture
ME	Ministère d'État
MECO	Ministère de l'Économie
MEGA	Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

MFP	Ministère de la Fonction publique
MFSVA	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
MinDigital	Ministère de la Digitalisation
MJUST	Ministère de la Justice
MMTP	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
MSP	Ministère des Sports
MT	Ministère du Travail
NATO	North Atlantic Treaty Organization
OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development
OII Europe	Organisation Intersex International Europe
ONA	Office national de l'accueil
PAN	Plan d'action national
PMA	Procréation médicalement assistée
PME	Petites et moyennes entreprises
SYVICOL	Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises
UE	Union européenne
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZLS	Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch



Parties prenantes

De nombreux associations, services, organisations, ministères et administrations ont contribué au présent PAN - que ce soit par leur participation au colloque pour le PAN LGBTIQ+, leur collaboration au sein du comité LGBTIQ+ ou par la proposition d'une action :

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD)

Association Luxembourgeoise des Sages-Femmes (ALSF)

Autorité de la concurrence

Blom a.s.b.l.

Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO)

Centre LGBTIQ+ CIGALE

Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (Cesas)

Centre pour l'égalité de traitement (CET)

Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS/MENJE)

Chambre des députés

CID Fraen an Gender

Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH)

Croix-Rouge luxembourgeoise

Familljen-Center a.s.b.l.

Fondation Maison de la Porte Ouverte (FMPO)

Fondation Pro Familia

Gero a.s.b.l.

HIV Berodung – Croix-Rouge luxembourgeoise

IMS Luxembourg

Institut national d'administration publique (INAP)

Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS)

Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.

Kanner-Jugendtelefon

Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes (LEQGF) a.s.b.l.

Luxembourg Institute for LGBTIQ+ Inclusion (LILI-Centre LGBTIQ+ CIGALE)

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Ministère de l'Économie
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Ministère de la Culture
Ministère de la Digitalisation
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
Ministère de la Fonction publique
Ministère de la Justice
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et
du Commerce extérieur
Ministère des Affaires intérieures
Ministère des Finances
Ministère des Sports
Ministère d'État
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire
Ministère du Travail
Parquet du tribunal d'arrondissement
Planning familial a.s.b.l.
Police Grand-Ducale
queer loox
Rainbow Center de Rosa Lëtzebuerg
Rosa Lëtzebuerg a.s.b.l.
Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (SYVICOL)
Université du Luxembourg
Ville de Differdange
Ville de Luxembourg
Ville d'Esch-sur-Alzette
Zentrum fir politesch Bildung (ZpB)

Définitions³⁰

LGBTIQ+

L'acronyme « LGBTIQ+ » est utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer et plus. Il ne s'agit pas d'une communauté homogène, mais de groupes de personnes avec des réalités de vie, des expériences de discrimination et des besoins distincts.

Queer

Queer est un terme inclusif couvrant plusieurs identités, parfois utilisé de manière interchangeable avec LGBTIQ+.

Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle fait référence à la capacité d'une personne de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et/ou sexuelle envers des personnes du genre opposé, du même genre ou de plus d'un genre, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces personnes.

Lesbienne

Lesbienne désigne une femme dont la principale attirance émotionnelle, affective et/ou sexuelle est envers d'autres femmes. Cela peut inclure des personnes d'autres genres, telles que des personnes non binaires qui s'identifient comme lesbiennes et des femmes qui s'identifient comme lesbiennes dans des relations avec des personnes non binaires.

Gay

Gay désigne un homme dont la principale attirance émotionnelle, affective et/ou sexuelle est envers d'autres hommes. Cela peut inclure des personnes d'autres genres, telles que des personnes non binaires qui s'identifient comme gays et des hommes qui s'identifient comme gays dans des relations avec des personnes non binaires.

Bisexuel.le/bi

Bisexuel.le/bi fait référence à une personne qui est attirée émotionnellement, affectivement et/ou sexuellement par des personnes de plus d'un sexe. Une personne peut ressentir cette attirance de différentes manières et à différents degrés au cours de sa vie.

Identité de genre

L'identité de genre fait référence à l'expérience intime et personnelle du genre vécue par chaque personne, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance.

³⁰ Une partie des définitions est issue de :
Conseil de l'Europe, Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion. Personnes LGBTI en Europe : droit au meilleur état de santé possible et à l'accès aux soins, 2024 1680b1ba4c

Trans(genre)

Trans(genre) est un terme générique qui désigne les personnes qui ont une identité de genre différente des attentes sociales basées sur le sexe attribué à la naissance et les personnes qui souhaitent présenter leur identité de genre d'une manière différente des attentes sociales. Les personnes trans peuvent se décrire en utilisant un ou plusieurs termes parmi une grande variété, tels que transgenre, transsexuel, genre queer, genre fluide, non binaire, travesti, homme trans ou femme trans. Une personne trans peut choisir de modifier son apparence ou ses fonctions corporelles par des moyens médicaux dont des moyens chirurgicaux, ainsi que par d'autres expressions de genre, y compris l'habillement, le discours et le comportement. Une personne trans peut également demander un changement du sexe et du ou des prénoms à l'état civil.

Cis(genre)

Cis(genre) qualifie les personnes dont l'identité personnelle et le genre ressentis correspondent au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Une personne qui n'est pas transgenre est cis(genre).

Non binaire

Non binaire est un terme générique pour désigner les identités de genre qui ne suivent pas l'opposition binaire masculin-féminin. Il s'agit de personnes dont l'identité de genre n'est ni exclusivement masculine ou féminine, à la fois masculine et féminine, entre les genres ou au-delà des genres. Les personnes non binaires peuvent être endosexes ou intersexes. Certaines personnes non binaires se considèrent comme trans. Des exemples d'identités de genre non binaires sont genderqueer, genderfluid, demi-genre, bigenre, agenre et personnes de divers genres.

Sexe

Le sexe fait référence à une classification anatomique reposant sur une combinaison de caractéristiques biologiques comprenant les chromosomes, les hormones, les organes reproducteurs internes et externes et les caractéristiques sexuelles secondaires. Dans le scénario le plus courant, le sexe est assigné à la naissance par le ou la médecin ou sage-femme en fonction de l'anatomie visible du bébé, et indiqué sur le certificat de naissance.

Caractéristiques sexuelles (sexuées)

Il s'agit des traits physiques et biologiques individuels relatifs au sexe. Ils englobent les parties génitales, les organes sexuels et reproducteurs, les gonades, les chromosomes, les hormones et la répartition de la pilosité et des masses adipeuses et musculaires. Les caractéristiques sexuées se déclinent naturellement sur tout un spectre.

Intersexe

Les personnes intersexes ont des caractéristiques sexuelles (sexuées), notamment chromosomiques, gonadiques, anatomiques ou hormonales, qui diffèrent des compréhensions sociétales et/ou médicales des corps féminins et masculins typiques. Il s'agit de variations des caractéristiques sexuées naturelles et les personnes sont généralement en bonne santé.

Endosexé

Chez les personnes endosexes, les caractéristiques sexuelles (sexuées) correspondent à la norme médicale ou sociale qui définit les corps mâles et femelles. Une personne qui n'est pas intersexe est endosexé.

Famille arc-en-ciel

Le terme « famille arc-en-ciel » fait référence à une famille dont un ou plusieurs parents sont LGBTIQ+, tels que deux parents de même genre ou un ou plusieurs parents trans. Les familles arc-en-ciel, comme toutes les familles, existent dans toute leur diversité. Elles comprennent des familles avec un seul parent gay, lesbien ou transgenre ou plus de deux coparents. Elles peuvent impliquer des mères porteuses et des donneurs.

Certains parents d'enfants LGBTIQ+ qualifient également leur famille de famille arc-en-ciel, compte tenu de leurs besoins spécifiques en matière de soutien.

Pratiques de conversion

Terme générique utilisé pour désigner des interventions de natures très diverses, qui ont toutes en commun la conviction que l'orientation sexuelle ou l'identité et l'expression de genre d'une personne peuvent et doivent être changées ou réprimées. Ces pratiques visent (ou prétendent viser) à transformer les personnes LGBTIQ+.

Selon le contexte, le terme est utilisé pour désigner une multitude de pratiques et de méthodes.

Espace sûr (safe space)

Un espace sûr est un lieu ou un environnement dans lequel un membre d'un groupe marginalisé peut entrer sans craindre d'être victime de discrimination, de harcèlement ou de préjudice. Un espace sûr pour personnes LGBTIQ+ est un endroit où les personnes LGBTIQ+ peuvent se sentir en sécurité et en confiance et où leur orientation sexuelle, leur identité de genre et/ou leurs caractéristiques sexuées sont respectées par les autres personnes qui s'y trouvent.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des genres
et de la Diversité